



Information supplémentaire sur les fonds propres réglementaires

(publié le 25 janvier 2018 pour tenir compte de la séparation en deux documents distincts du document Information financière supplémentaire et de l'adoption d'IFRS 9)

Pour le premier trimestre clos le 31 janvier 2018

**Pour de plus amples renseignements,
veuillez communiquer avec :
Service des relations avec les investisseurs**

Gillian Manning

416-308-9030

www.td.com/francais/rapports/index.jsp

Introduction

L'information contenue dans le présent document vise à aider le lecteur à comprendre les exigences de fonds propres du Groupe Banque TD (la TD ou la Banque). Cette information doit être utilisée en complément du rapport aux actionnaires, du communiqué de presse sur les résultats, du document *Information financière supplémentaire* et de la présentation à l'intention des investisseurs de la Banque pour le premier trimestre de 2018, ainsi que du rapport annuel 2017 de la Banque. Pour plus de renseignements sur la terminologie de Bâle et les acronymes utilisés dans les présentes, se reporter aux sections intitulées « Glossaire – Bâle » et « Acronymes » du document.

Présentation de l'information financière de la Banque

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), qui sont les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels, et désigne les résultats dressés selon les IFRS « comme présentés ». Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

[À compter du 1^{er} novembre 2017, la Banque a adopté IFRS 9, *Instruments financiers* \(IFRS 9\), qui remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* \(IAS 39\). Par conséquent, les montants pour l'exercice 2018 sont présentés selon IFRS 9. Les montants des périodes antérieures n'ont pas été retraités et sont présentés conformément à IAS 39. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires du premier trimestre 2018 de la Banque.](#)

Présentation de l'information financière selon Bâle III

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) a commencé l'application progressive de l'exigence de rajustement de la valeur du crédit (RVC) pour la composante actifs pondérés en fonction des risques. L'intégration de l'exigence de fonds propres à l'égard du RVC se fait progressivement, de sorte que le calcul du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires a tenu compte de 80 % de l'exigence de fonds propres à l'égard du RVC en 2018. Ce pourcentage grimpera jusqu'à atteindre 100 % en 2019. L'utilisation de différents facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC s'appliquant à la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres résulte en différentes expressions de la composante actifs pondérés en fonction des risques de chaque ratio de fonds propres. Pour l'exercice 2017, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres ont été de 72 %, 77 % et 81 %. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires sont respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. En raison du plancher réglementaire selon Bâle I que doit respecter la Banque, les actifs pondérés en fonction des risques se rapportant au plancher réglementaire sont calculés selon les coefficients de pondération en fonction des risques de Bâle I qui sont les mêmes pour tous les ratios de fonds propres. Ces trois expressions de la composante actifs pondérés en fonction des risques sont présentées au tableau des actifs pondérés en fonction des risques (page 6) et au tableau de la situation des fonds propres (pages 1 et 2).

Le BSIF autorise la Banque i) à utiliser l'approche de mesure avancée (AMA) et ii) à calculer la plupart des actifs pondérés en fonction du risque de crédit dans le portefeuille de détail du secteur Services de détail aux États-Unis selon l'approche fondée sur les notations internes avancées (approche NI avancée).

Table des matières

	Page	Page
Situation des fonds propres – Bâle III	1 - 2	23
État de rapprochement des fonds propres réglementaires	3	
Ratio de levier	4	24
Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire	5	25
Actifs pondérés en fonction des risques	6	26
Renvois du bilan consolidé aux expositions au risque de crédit	7	27
Expositions brutes au risque de crédit	8 - 10	28 - 29
Expositions de détail selon l'approche NI avancée –		
Par catégorie de clients – Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	11 - 15	30
Expositions de détail selon l'approche NI avancée –		
Par catégorie de clients – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	16 - 17	31
Expositions de détail selon l'approche NI avancée –		
Par catégorie de clients – Autres expositions de détail	18 - 19	32
Expositions autres que de détail selon l'approche NI avancée –		
Par catégorie de clients – Entreprises	20	33
Expositions autres que de détail selon l'approche NI avancée –		
Par catégorie de clients – Emprunteurs souverains	21	34
Expositions autres que de détail selon l'approche NI avancée –		
Par catégorie de clients – Banques	22	35
		36
		37
		38

Situation des fonds propres – Bâle III¹

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2017					Renvois ²	Modèle du BSIF
	2018 T1	T4	T3	T2	T1		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires							
Actions ordinaires majorées du surplus d'apport	\$	\$	\$	\$	\$	A1+A2+B	1
Résultats non distribués						C	2
Cumul des autres éléments du résultat global						D	3
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les ajustements réglementaires							6
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires							
Goodwill (net du passif d'impôt correspondant)						E1+E2-E3	8
Immobilisations incorporelles (nettes du passif d'impôt correspondant)						F1-F2	9
Actifs d'impôt différé, excluant ceux qui résultent de différences temporaires						G	10
Réserve de couverture des flux de trésorerie						H	11
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues ³						I	12
Profits et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur						J	14
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (net du passif d'impôt correspondant)						K	15
Actions détenues en propre							16
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)						L1+L2+L3	19
Montants dépassant le seuil de 15 %							22
dont les participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières							23
dont les actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires							25
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires							28
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires							29
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1							
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital						M+N+O	30/31
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres instruments de la catégorie 1						P1+P2+P3+P4	33
Autres instruments de catégorie 1 émis par des filiales, détenus par des tiers et qui seront progressivement éliminés						Q	34/35
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 avant rajustements réglementaires							36
Ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1							
Instruments de fonds propres de catégorie 1 détenus en propre							37
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles						R+S	40
Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1							43
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1							44
Fonds propres de catégorie 1							45
Instruments de fonds propres de catégorie 2 et provisions							
Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital						T	46
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2						U	47
Instruments de catégorie 2 émis par des filiales, détenus par des tiers et qui seront progressivement éliminés						V1+V2	48/49
Provisions générales⁴						W	50
Fonds propres de catégorie 2 avant les ajustements réglementaires							51
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2							
Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre							52
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles						X	55
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2							57
Fonds propres de catégorie 2							58
Total des fonds propres							59
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires⁵							60a
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1⁵							60b
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres⁵	\$	\$	\$	\$	\$		60c

¹ La situation des fonds propres a été calculée en recourant à la méthode «tout compris».

² Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 5).

³ À compter du premier trimestre de l'exercice 2018, les montants sont présentés selon IFRS 9. Les montants des périodes antérieures n'ont pas été retraités et sont présentés conformément à IAS 39. Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires du premier trimestre 2018 de la Banque.

⁴ Avant le premier trimestre de l'exercice 2018, étaient présentées comme provisions collectives selon IAS 39.

⁵ Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du RVC prescrite par le BSIF. Pour l'exercice 2017, les facteurs scalaires sont respectivement de 72 %, 77 % et 81 %. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires sont respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. En raison du plancher réglementaire selon Bâle I que doit respecter la Banque, les actifs pondérés en fonction des risques se rapportant au plancher réglementaire sont calculés selon les coefficients de pondération en fonction des risques de Bâle I qui sont les mêmes pour tous les ratios de fonds propres.

Situation des fonds propres – Bâle III (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

Ratios de fonds propres¹

	N° de ligne	2018 T1	T4	T3	2017 T2	T1	Modèle du BSIF
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires)	40	%	%	%	%	%	61
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1)	41						62
Total des fonds propres (en pourcentage du total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres)	42						63
Réserve (exigence minimale de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale (BISM) + réserve applicable aux banques d'importance systémique intérieure (BISI), en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) ^{2,3}	43						64
dont la réserve de conservation des fonds propres	44						65
dont la réserve anticyclique ⁴	45						66
dont la réserve applicable aux BISI ⁵	46						67a
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer des réserves (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	47						68

Cible tout compris du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISI (le cas échéant))

Ratio cible tout compris des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	48						69
Ratio cible tout compris des fonds propres de catégorie 1	49						70
Ratio cible tout compris du total des fonds propres	50						71

Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)

Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières	51	\$	\$	\$	\$	\$	72
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	52						73
Droits de gestion de prêts hypothécaires	53						74
Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	54						75

Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2

Provisions susceptibles d'être incluses dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	55						76
Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche standard	56						77

Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)

Plafond en vigueur sur les autres instruments de catégorie 1 qui seront éliminés progressivement	57						82
Montants exclus des autres instruments de catégorie 1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	58						83
Plafond en vigueur sur les instruments de catégorie 2 destinés à être éliminés	59						84
Montants exclus des instruments de catégorie 2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	60						85

Ratios de fonds propres – Méthode transitoire⁶

Actifs pondérés en fonction des risques	61	\$	\$	\$	\$	\$	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	62						
Fonds propres de catégorie 1	63						
Total des fonds propres	64						
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	65	%	%	%	%	%	
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	66						
Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	67						

Ratio de fonds propres d'importantes filiales bancaires

TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.)⁷							
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	68						
Fonds propres de catégorie 1	69						
Total des fonds propres	70						

La Société d'hypothèque TD

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	71						
Fonds propres de catégorie 1	72						
Total des fonds propres	73						

¹ La méthode de présentation réglementaire «tout compris» inclut l'ensemble des ajustements réglementaires requis d'ici 2019.

² La cible minimale à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les réserves est de 4,5 %.

³ Le Financial Stability Board, en consultation avec le comité de Bâle sur le contrôle bancaire et les autorités nationales, a dressé la liste des BISM de 2017 en s'appuyant sur les données de fin de l'exercice 2016. La Banque ne fait pas partie des BISM.

⁴ Le supplément à l'égard de la réserve anticyclique est en vigueur.

⁵ Les BISI sont assujetties à un supplément de fonds propres sous forme d'actions ordinaires.

⁶ La méthode de présentation réglementaire transitoire permet certains ajustements aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les plus importants étant ceux touchant le goodwill, les immobilisations incorporelles et les déductions liées à un seuil, qui sont appliqués progressivement sur une période de cinq ans depuis 2014, tout en conservant les règles de retrait progressif visant les instruments de fonds propres non admissibles. De plus, le calcul des ratios selon la méthode transitoire tient compte de la totalité du RVC.

⁷ TD Bank, N.A. présente séparément ses fonds propres réglementaires à l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC) à la fin de chaque trimestre de l'année civile.

État de rapprochement des fonds propres réglementaires¹

(en millions de dollars)

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Solde au début de la période
Nouvelles émissions de fonds propres
Fonds propres rachetés ²
Dividendes bruts (déductions)
Actions émises en remplacement des dividendes (ajout)
Profit attribuable aux actionnaires de la société mère ³
Suppression de l'écart de taux propre à la Banque (après impôt)
Variations des autres éléments du résultat global
Écarts de conversion
Placements disponibles à la vente
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Autres
Goodwill et autres immobilisations incorporelles (déduction, net du passif d'impôt correspondant)
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires
Actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future (à l'exclusion de ceux qui découlent des différences temporaires)
Ajustements de l'évaluation prudentielle
Autres
Solde à la fin de la période

Autres éléments de fonds propres de catégorie 1

Solde au début de la période
Nouvelles émissions d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles
Fonds propres rachetés
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires
Solde à la fin de la période
Total des fonds propres de catégorie 1

Fonds propres de catégorie 2

Solde au début de la période
Nouvelles émissions d'éléments de fonds propres de catégorie 2 admissibles
Fonds propres rachetés
Ajustements relatifs à l'amortissement
Provision collective autorisée
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires
Solde à la fin de la période
Total des fonds propres réglementaires

¹ L'état de rapprochement se fonde sur les règles applicables et en vigueur à la fin de la période.

² Représente l'incidence des actions rachetées aux fins d'annulation.

³ Le profit attribuable aux actionnaires de la société mère concorde avec l'état du résultat.

⁴ Sans objet.

N° de ligne	2018	2017			
	T1	T4	T3	T2	T1
1	\$	\$	\$	\$	\$
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9	s. o. ⁴	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30	\$	\$	\$	\$	\$

Ratio de levier

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

Comparaison sommaire des actifs comptables et de la mesure de l'exposition du ratio de levier – Méthode transitoire

Actif consolidé total selon les états financiers publiés
Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidés à des fins comptables, mais hors du périmètre de la consolidation réglementaire
Ajustements pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure d'exposition du ratio de levier
Ajustements pour instruments financiers dérivés
Ajustement pour cessions temporaires de titres (CTT)
Ajustement pour postes hors bilan (montants en équivalent-crédit)
Autres ajustements

Exposition du ratio de levier – Méthode transitoire

Modèle de divulgation commun du ratio de levier

Expositions au bilan

Postes au bilan (à l'exception des dérivés, des CTT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais comprenant les garanties)

Moins : Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres transitoires de catégorie 1 aux termes de Bâle III

Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des CTT)

Expositions sur dérivés

Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces)

Majorations pour exposition potentielle future liée à toutes les opérations sur dérivés

Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable

Déductions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés

Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CC) sur les expositions compensées de client

Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits

Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits

Total des expositions sur dérivés

Expositions sur cessions temporaires de titres

Actifs bruts liés aux CTT, tels qu'ils figurent au bilan (sans prise en compte de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente

Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts de CTT

Exposition au risque de contrepartie pour les CTT

Exposition sur opérations à titre de mandataire

Total des expositions sur cessions temporaires de titres

Autres expositions hors bilan

Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut

Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit

Postes hors bilan

Fonds propres et expositions totales – Méthode transitoire

Fonds propres de catégorie 1

Total des expositions (somme des lignes 11, 19, 24 et 27)

Ratio de levier – Méthode transitoire (en divisant la ligne 28 par la ligne 29)

Méthode «tout compris» (exigée par le BSIF)

Fonds propres de catégorie 1 – Méthode «tout compris» (ligne 26 à la page 1)

Ajustements réglementaires

Total des expositions (somme des lignes 29 et 32, moins le montant présenté à la ligne 10) –

Méthode «tout compris»

Ratio de levier – Méthode «tout compris» (en divisant la ligne 31 par la ligne 33)

N° de ligne	2018		2017			Modèle du BSIF
	T1	T4	T3	T2	T1	
1	\$	\$	\$	\$	\$	1
2						2
3						3
4						4
5						5
6						6
7						7
8	\$	\$	\$	\$	\$	8
9	\$	\$	\$	\$	\$	1
10						2
11						3
12						4
13						5
14						6
15						7
16						8
17						9
18						10
19						11
20						12
21						13
22						14
23						15
24						16
25						17
26						18
27						19
28						20
29	\$	\$	\$	\$	\$	21
30	%	%	%	%	%	22
31	\$	\$	\$	\$	\$	23
32						24
33	\$	\$	\$	\$	\$	25
34	%	%	%	%	%	26

Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire

(en millions de dollars)

À la date du bilan

Trésorerie et montants à recevoir de banques	
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction, à la juste valeur par le biais du résultat net	
Instruments dérivés	
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	
Valeurs mobilières prises en pension	
Prêts	
Provision pour pertes sur prêts	
<i>Provision générale admissible comprise dans les fonds propres réglementaires de catégorie 2</i>	
<i>Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues</i>	
<i>Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires</i>	
Autres	
Participation dans TD Ameritrade	
<i>Participations significatives dépassant les seuils réglementaires</i>	
<i>Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires</i>	
Goodwill théorique	
Goodwill	
Autres immobilisations incorporelles	
Autres immobilisations incorporelles (droits de gestion de prêts hypothécaires)	
Actifs d'impôt différé	
<i>Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires</i>	
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation</i>	
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation</i>	
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation et dépassant les seuils réglementaires</i>	
<i>Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé⁴</i>	
Investissements importants dans des institutions financières (excluant TD Ameritrade)	
<i>Participations significatives dépassant les seuils réglementaires</i>	
<i>Participations significatives dans les autres éléments de fonds propres de catégorie 1</i>	
<i>Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires</i>	
Prestations des régimes de retraite à prestations définies	
Autres actifs	
TOTAL DE L'ACTIF	
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES⁵	
Dépôts détenus à des fins de transaction	
Instruments dérivés	
Passifs de titrisation à la juste valeur	
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	
Dépôts	
Autres	
Passifs d'impôt différé	
Goodwill	
<i>Immobilisations incorporelles (excluant les droits de gestion de prêts hypothécaires)</i>	
<i>Autres passifs d'impôt différé (couvertures de flux de trésorerie et autres passifs d'impôt différé)</i>	
<i>Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé⁴</i>	
Profits et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur	
Autres passifs	
Billets et débetures subordonnés	
<i>Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement</i>	
<i>Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2</i>	
<i>Instruments de fonds propres émis par des filiales et détenus par des tiers - catégorie 2</i>	
<i>Instruments de fonds propres exclus du calcul des fonds propres réglementaires</i>	
Passif	
Actions ordinaires	
Actions privilégiées	
<i>Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement</i>	
<i>Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres instruments de fonds propres de catégorie 1</i>	
<i>Actions privilégiées exclues des fonds propres réglementaires</i>	
Actions autodétenues – ordinaires	
Actions autodétenues – privilégiées	
Actions autodétenues – actions privilégiées qui comprennent des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)	
Actions autodétenues – actions privilégiées qui ne comprennent pas de dispositions relatives aux FPUNV	
Surplus d'apport	
<i>Surplus d'apport – actions ordinaires</i>	
<i>Surplus d'apport – actions privilégiées</i>	
Résultats non distribués	
Cumul des autres éléments du résultat global	
<i>Couvertures de flux de trésorerie nécessitant une décomptabilisation</i>	
<i>Cumul des autres éléments du résultat global net inclus à titre de fonds propres</i>	
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	
<i>Part incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires (émis directement)</i>	
<i>Part incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires (émis par des filiales et détenus par des tiers) qui seront progressivement éliminés - autres instruments de fonds propres de catégorie 1</i>	
<i>Part incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires (émis par des filiales et détenus par des tiers) qui seront progressivement éliminés - catégorie 2</i>	
<i>Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires qui seront progressivement éliminés</i>	
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	

N° de ligne	2018		Renvois ³
	T1		
	Bilan ¹	Dans le périmètre de la consolidation réglementaire ²	
	\$	\$	\$
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			W
13			I
14			
15			
16			L1
17			
18			E2
19			E1
20			F1
21			
22			G
23			
24			
25			
26			
27			L2
28			S
29			
30			
31			K
32			
33			
34			
35			
36			
37			
38			
39			E3
40			F2
41			
42			
43			J
44			
45			
46			T
47			U
48			V1
49			
50			
51			A1
52			
53			M
54			P2
55			
56			A2
57			
58			O
59			P4
60			
61			B
62			N
63			C
64			D
65			H
66			
67			
68			P3
69			Q
70			V2
71			
72	\$	\$	\$

¹ D'après le bilan à la page 13 du document *Information financière supplémentaire*.

² Les entités juridiques exclues du périmètre de la consolidation réglementaire comprennent les filiales d'assurance Meloche Monnex Inc. (consolidée), TD Compagnie d'assurance-vie et TD Reinsurance (Barbados) Inc. Le total des actifs de ces filiales inclus dans la Banque consolidée s'élève à XX milliards de dollars et le total de leurs capitaux propres se chiffre à XX milliards de dollars, desquels XX millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, XX millions de dollars sont déduits des autres instruments de fonds propres de catégorie 1 et XX millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 2. Les renvois (L3, R, X) se rapportent à la page Situation du capital – Bâle III (page 1).

³ Renvois à la période considérée aux pages Situation des fonds propres – Bâle III (pages 1 et 2).

⁴ Cet ajustement est lié aux actifs et passifs d'impôt différé présentés au montant net aux fins comptables.

⁵ Le plafond en vigueur des autres instruments de fonds propres de catégorie 1 comprend un montant de XX milliard de dollars lié à la Fiducie de capital TD IV (qui n'est plus consolidée puisque la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de la fiducie).

Actifs pondérés en fonction des risques¹

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2018				2017				2017			
		T1				T4				T3			
		Actifs pondérés en fonction des risques				Actifs pondérés en fonction des risques				Actifs pondérés en fonction des risques			
		Expositions brutes	Approche standard	Approche avancée	Total	Expositions brutes	Approche standard	Approche avancée	Total	Expositions brutes	Approche standard	Approche avancée	Total
Risque de crédit													
Expositions aux produits de détail													
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	1	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	2												
Autres expositions aux produits de détail	3												
Expositions aux produits autres que de détail²													
Entreprises	4												
Emprunteurs souverains	5												
Banques	6												
Expositions de titrisation	7												
Expositions sur actions	8												
Expositions assujetties à l'approche standard ou à l'approche NI	9												
Rajustement des actifs pondérés en fonction des risques selon l'approche NI – facteur scalaire	10												
Autres actifs exclus de l'approche standard ou de l'approche NI²	11												
Total du risque de crédit	12	\$			\$	\$	s. o.	s. o.	\$	\$	s. o.	s. o.	\$
Risque de marché	13						s. o.				s. o.		
Risque opérationnel	14						s. o.				s. o.		
Plancher réglementaire	15						s. o.				s. o.		
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires³	16												
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1³	17												
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres³	18				\$				\$				\$

		2017				2017			
		T2				T1			
		Actifs pondérés en fonction des risques				Actifs pondérés en fonction des risques			
		Expositions brutes	Approche standard	Approche avancée	Total	Expositions brutes	Approche standard	Approche avancée	Total
Risque de crédit									
Expositions aux produits de détail									
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	19	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	20								
Autres expositions aux produits de détail	21								
Expositions aux produits autres que de détail²									
Entreprises	22								
Emprunteurs souverains	23								
Banques	24								
Expositions de titrisation	25								
Expositions sur actions	26								
Expositions assujetties à l'approche standard ou à l'approche NI	27								
Rajustement des actifs pondérés en fonction des risques selon l'approche NI – facteur scalaire	28								
Autres actifs exclus de l'approche standard ou de l'approche NI²	29								
Total du risque de crédit	30	\$	s. o.	s. o.	\$	\$	s. o.	s. o.	\$
Risque de marché	31						s. o.		
Risque opérationnel	32						s. o.		
Plancher réglementaire	33						s. o.		
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires³	34								
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1³	35								
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres³	36				\$				\$

¹ Les montants sont calculés conformément au dispositif réglementaire de Bâle III, et sont présentés selon la méthode «tout compris».

² Les expositions aux produits autres que de détail ne comprennent pas les expositions sur les contreparties centrales (CC) admissibles «présumées» par le BSIF étant donné que ces dernières sont comprises dans les «Autres actifs exclus de l'approche standard ou de l'approche NI», conformément au dispositif réglementaire de Bâle III.

³ Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du RVC prescrite par le BSIF. Pour l'exercice 2017, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres étaient respectivement de 72 %, 77 % et 81 %. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires correspondants sont respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. En raison du plancher réglementaire selon Bâle I que doit respecter la Banque, les actifs pondérés en fonction des risques se rapportant au plancher réglementaire sont calculés selon les coefficients de pondération en fonction des risques de Bâle I qui sont les mêmes pour tous les ratios de fonds propres.

Renvois du bilan consolidé aux expositions au risque de crédit

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de
ligne

2018

T1

	N° de ligne	2018						
		Expositions au risque de crédit					Autres expositions	
		Montant utilisé		Titrisation	Autres expositions		Capital exposé au risque de marché	Toutes les autres expositions ¹
Risque de crédit autre que de détail	Risque de crédit de détail	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés					
Trésorerie et montants à recevoir de banques	1	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	2							
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	3							
<u>Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction, à la juste valeur par le biais du résultat net</u>	4							
Instruments dérivés	5							
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6							
<u>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</u>	7							
<u>Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances</u>	8							
Valeurs mobilières prises en pension	9							
Prêts hypothécaires résidentiels ²	10							
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ²	11							
Prêts sur cartes de crédit	12							
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	13							
Provision pour pertes sur prêts ³	14							
Engagements de clients au titre d'acceptations	15							
Participation dans TD Ameritrade	16							
Goodwill	17							
Autres immobilisations incorporelles	18							
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	19							
Actifs d'impôt différé	20							
Montants à recevoir des courtiers et des clients	21							
Autres actifs	22							
Total	23	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$

¹ Comprennent les actifs des filiales d'assurances de la Banque et tous les autres actifs qui ne sont pas exposés aux risques de marché ou au risque de crédit selon l'approche standard ou l'approche NI avancée.

² Comprennent les expositions assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) classées comme expositions aux emprunteurs souverains selon Bâle III et, par conséquent, comprises dans la catégorie Risque de crédit autre que de détail.

³ Les provisions relatives aux expositions présentées selon l'approche standard sont classées dans la catégorie Risque de crédit autre que de détail ou dans la catégorie Risque de crédit de détail.

Expositions brutes au risque de crédit¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2018 T1					2017 T4						
			Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total
Par catégorie de contreparties														
Expositions aux produits de détail														
	Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	1	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	2												
	Autres expositions aux produits de détail	3												
		4												
Expositions aux produits autres que de détail														
	Entreprises	5												
	Emprunteurs souverains	6												
	Banques	7												
		8												
	Total	9	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Par pays où le risque est assumé														
	Canada	10	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	États-Unis	11												
	Autres pays	12												
	Europe	13												
	Autres	14												
	Total	15	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Par durée résiduelle des contrats														
	Moins de 1 an	16	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	De 1 an à 5 ans	17												
	Plus de 5 ans	18												
	Total	19	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Expositions aux produits autres que de détail par industrie														
Immobilier														
	Résidentiel	20	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	Non résidentiel	21												
	Total des prêts immobiliers	22												
	Agriculture	23												
	Automobile	24												
	Services financiers	25												
	Alimentation, boissons et tabac	26												
	Foresterie	27												
	Gouvernements, entités du secteur public et éducation	28												
	Services de santé et services sociaux	29												
	Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	30												
	Métaux et mines	31												
	Pipelines, pétrole et gaz	32												
	Énergie et services publics	33												
	Services professionnels et autres	34												
	Commerce de détail	35												
	Fabrication – divers et vente de gros	36												
	Télécommunications, câblodistribution et médias	37												
	Transports	38												
	Divers	39												
	Total	40	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent au montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle, mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaut sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Expositions brutes au risque de crédit¹ (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2017 T3					2017 T2						
N° de ligne		Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total
Par catégorie de contreparties													
Expositions aux produits de détail													
	Expositions garanties par l'immobilier résidentiel		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles												
	Autres expositions aux produits de détail												
Expositions aux produits autres que de détail													
	Entreprises												
	Emprunteurs souverains												
	Banques												
	Total	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Par pays où le risque est assumé													
	Canada	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	États-Unis												
	Autres pays												
	Europe												
	Autres												
	Total	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Par durée résiduelle des contrats													
	Moins de 1 an	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	De 1 an à 5 ans												
	Plus de 5 ans												
	Total	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Expositions aux produits autres que de détail par industrie													
	Immobilier												
	Résidentiel	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	Non résidentiel												
	Total des prêts immobiliers												
	Agriculture												
	Automobile												
	Services financiers												
	Alimentation, boissons et tabac												
	Foresterie												
	Gouvernements, entités du secteur public et éducation												
	Services de santé et services sociaux												
	Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés												
	Métaux et mines												
	Pipelines, pétrole et gaz												
	Énergie et services publics												
	Services professionnels et autres												
	Commerce de détail												
	Fabrication – divers et vente de gros												
	Télécommunications, câblodistribution et médias												
	Transports												
	Divers												
	Total	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent au montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle, mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaut sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Expositions brutes au risque de crédit¹ (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

		2017					
		T1					
		Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total
Par catégorie de contreparties							
Expositions aux produits de détail							
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	1	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	2						
Autres expositions aux produits de détail	3						
	4						
Expositions aux produits autres que de détail							
Entreprises	5						
Emprunteurs souverains	6						
Banques	7						
	8						
Total	9	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Par pays où le risque est assumé							
Canada	10	\$	\$	\$	\$	\$	\$
États-Unis	11						
Autres pays							
Europe	12						
Autres	13						
	14						
Total	15	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Par durée résiduelle des contrats							
Moins de 1 an	16	\$	\$	\$	\$	\$	\$
De 1 an à 5 ans	17						
Plus de 5 ans	18						
Total	19	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Expositions au risque de crédit autre que de détail par industrie							
Immobilier							
Résidentiel	20	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Non résidentiel	21						
Total des prêts immobiliers	22						
Agriculture	23						
Automobile	24						
Services financiers	25						
Alimentation, boissons et tabac	26						
Foresterie	27						
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	28						
Services de santé et services sociaux	29						
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	30						
Métaux et mines	31						
Pipelines, pétrole et gaz	32						
Énergie et services publics	33						
Services professionnels et autres	34						
Commerce de détail	35						
Fabrication – divers et vente de gros	36						
Télécommunications, câblodistribution et médias	37						
Transports	38						
Divers	39						
Total	40	\$	\$	\$	\$	\$	\$

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent au montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle, mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaut sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Expositions de détail selon l'approche NI avancée – Par catégorie de clients – Expositions garanties par l'immobilier résidentiel¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

		2018									
		T1									
		Fourchette de PD	Notionnel des engagements non utilisés	ECD moyenne	PD moyenne ⁵	PCD moyenne	Actifs pondérés en fonction des risques	Pondération moyenne en fonction des risques	PA ⁶	Coefficient moyen de pondération en fonction des risques ajusté selon les PA ⁷	
		ECD ⁴									
Expositions assurées, utilisées et non utilisées^{2,3}											
Risque faible	1	0,00 à 0,15 %	\$	\$	%	%	%	%	\$	%	\$
Risque normal	2	0,16 à 0,41									
	3	0,42 à 1,10									
Risque moyen	4	1,11 à 2,93									
	5	2,94 à 4,74									
Risque élevé	6	4,75 à 7,59									
	7	7,60 à 18,20									
	8	18,21 à 99,99									
Défaut	9	100,00									
Total	10		\$	\$	%	%	%	%	\$	%	\$
Expositions non assurées non utilisées²											
Risque faible	11	0,00 à 0,15 %	\$	\$	%	%	%	%	\$	%	\$
Risque normal	12	0,16 à 0,41									
	13	0,42 à 1,10									
Risque moyen	14	1,11 à 2,93									
	15	2,94 à 4,74									
Risque élevé	16	4,75 à 7,59									
	17	7,60 à 18,20									
	18	18,21 à 99,99									
Défaut	19	100,00									
Total	20		\$	\$	%	%	%	%	\$	%	\$
Expositions non assurées utilisées²											
Risque faible	21	0,00 à 0,15 %	\$	\$	%	%	%	%	\$	%	\$
Risque normal	22	0,16 à 0,41									
	23	0,42 à 1,10									
Risque moyen	24	1,11 à 2,93									
	25	2,94 à 4,74									
Risque élevé	26	4,75 à 7,59									
	27	7,60 à 18,20									
	28	18,21 à 99,99									
Défaut	29	100,00									
Total	30		\$	\$	%	%	%	%	\$	%	\$
Expositions de détail non assurées utilisées et non utilisées aux États-Unis											
Risque faible	31	0,00 à 0,15 %	\$	\$	%	%	%	%	\$	%	\$
Risque normal	32	0,16 à 0,41									
	33	0,42 à 1,10									
Risque moyen	34	1,11 à 2,93									
	35	2,94 à 4,74									
Risque élevé	36	4,75 à 7,59									
	37	7,60 à 18,20									
	38	18,21 à 99,99									
Défaut	39	100,00									
Total	40		\$	\$	%	%	%	%	\$	%	\$

¹ Représentent les expositions liées au risque de détail soumis à l'approche NI avancée. Les montants présentés ne tiennent pas compte de la provision pour pertes sur créances, mais reflètent l'incidence des éléments modérateurs du risque de crédit.

² Comprennent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires au Canada.

³ Comprennent les expositions assurées par la SCHL et les expositions assurées par des entreprises. Les expositions assurées par la SCHL sont déjà présentées aux tableaux Expositions autres que de détail selon l'approche NI avancée – Par catégorie de clients – Emprunteurs souverains, à la page 21.

⁴ Exposition en cas de défaut (ECD).

⁵ Probabilité de défaut (PD).

⁶ Pertes attendues (PA).

⁷ Le coefficient moyen de pondération en fonction des risques ajusté selon les PA est le quotient de (actifs pondérés en fonction des risques + 12,5 x PA) / ECD.

Expositions de détail selon l'approche NI avancée – Par catégorie de clients – Expositions garanties par l'immobilier résidentiel¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

		2017									
		T4									
N° de ligne		Fourchette de PD	ECD	Notionnel des engagements non utilisés	ECD moyenne	PD moyenne	PCD moyenne	Actifs pondérés en fonction des risques	Pondération moyenne en fonction des risques	PA	Coefficient moyen de pondération en fonction des risques rajusté selon les PA
Expositions assurées, utilisées et non utilisées^{2,3}											
	Risque faible	1	0,00 à 0,15 %	\$	\$	%	%	\$	%	\$	%
	Risque normal	2	0,16 à 0,41								
		3	0,42 à 1,10								
	Risque moyen	4	1,11 à 2,93								
		5	2,94 à 4,74								
	Risque élevé	6	4,75 à 7,59								
		7	7,60 à 18,20								
		8	18,21 à 99,99								
	Défaut	9	100,00								
	Total	10		\$	\$	%	%	\$	%	\$	%
Expositions non assurées non utilisées²											
	Risque faible	11	0,00 à 0,15 %	\$	\$	%	%	\$	%	\$	%
	Risque normal	12	0,16 à 0,41								
		13	0,42 à 1,10								
	Risque moyen	14	1,11 à 2,93								
		15	2,94 à 4,74								
	Risque élevé	16	4,75 à 7,59								
		17	7,60 à 18,20								
		18	18,21 à 99,99								
	Défaut	19	100,00								
	Total	20		\$	\$	%	%	\$	%	\$	%
Expositions non assurées utilisées²											
	Risque faible	21	0,00 à 0,15 %				%	\$	%	\$	%
	Risque normal	22	0,16 à 0,41								
		23	0,42 à 1,10								
	Risque moyen	24	1,11 à 2,93								
		25	2,94 à 4,74								
	Risque élevé	26	4,75 à 7,59								
		27	7,60 à 18,20								
		28	18,21 à 99,99								
	Défaut	29	100,00								
	Total	30					%	\$	%	\$	%
Expositions de détail non assurées utilisées et non utilisées aux États-Unis											
	Risque faible	31	0,00 à 0,15 %	\$	\$	%	%	\$	%	\$	%
	Risque normal	32	0,16 à 0,41								
		33	0,42 à 1,10								
	Risque moyen	34	1,11 à 2,93								
		35	2,94 à 4,74								
	Risque élevé	36	4,75 à 7,59								
		37	7,60 à 18,20								
		38	18,21 à 99,99								
	Défaut	39	100,00								
	Total	40		\$	\$	%	%	\$	%	\$	%

¹ Représentent les expositions liées au risque de détail soumis à l'approche NI avancée. Les montants présentés ne tiennent pas compte de la provision pour pertes sur créances, mais reflètent l'incidence des éléments modérateurs du risque de crédit.

² Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires au Canada.

³ Comprendent les expositions assurées par la SCHL et les expositions assurées par des entreprises. Les expositions assurées par la SCHL sont déjà présentées aux tableaux Expositions autres que de détail selon l'approche NI avancée – Par catégorie de clients – Emprunteurs souverains, à la page 21.

Expositions de détail selon l'approche NI avancée – Par catégorie de clients – Expositions garanties par l'immobilier résidentiel¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

N° de ligne		2017 T3									
		Fourchette de PD	ECD	Notionnel des engagements non utilisés	ECD moyenne	PD moyenne	PCD moyenne	Actifs pondérés en fonction des risques	Pondération moyenne en fonction des risques	PA	Coefficient moyen de pondération en fonction des risques rajusté selon les PA
Expositions assurées, utilisées et non utilisées^{2, 3}											
Risque faible	1	0,00 à 0,15 %	\$	\$	%	%	%	\$	%	\$	%
Risque normal	2	0,16 à 0,41									
	3	0,42 à 1,10									
Risque moyen	4	1,11 à 2,93									
	5	2,94 à 4,74									
Risque élevé	6	4,75 à 7,59									
	7	7,60 à 18,20									
	8	18,21 à 99,99									
Défaut	9	100,00									
Total	10		\$	\$	%	%	%	\$	%	\$	%
Expositions non assurées non utilisées²											
Risque faible	11	0,00 à 0,15 %	\$	\$	%	%	%	\$	%	\$	%
Risque normal	12	0,16 à 0,41									
	13	0,42 à 1,10									
Risque moyen	14	1,11 à 2,93									
	15	2,94 à 4,74									
Risque élevé	16	4,75 à 7,59									
	17	7,60 à 18,20									
	18	18,21 à 99,99									
Défaut	19	100,00									
Total	20		\$	\$	%	%	%	\$	%	\$	%
Expositions non assurées utilisées²											
Risque faible	21	0,00 à 0,15 %	\$	\$	%	%	%	\$	%	\$	%
Risque normal	22	0,16 à 0,41									
	23	0,42 à 1,10									
Risque moyen	24	1,11 à 2,93									
	25	2,94 à 4,74									
Risque élevé	26	4,75 à 7,59									
	27	7,60 à 18,20									
	28	18,21 à 99,99									
Défaut	29	100,00									
Total	30		\$	\$	%	%	%	\$	%	\$	%
Expositions de détail non assurées utilisées et non utilisées aux États-Unis											
Risque faible	31	0,00 à 0,15 %	\$	\$	%	%	%	\$	%	\$	%
Risque normal	32	0,16 à 0,41									
	33	0,42 à 1,10									
Risque moyen	34	1,11 à 2,93									
	35	2,94 à 4,74									
Risque élevé	36	4,75 à 7,59									
	37	7,60 à 18,20									
	38	18,21 à 99,99									
Défaut	39	100,00									
Total	40		\$	\$	%	%	%	\$	%	\$	%

¹ Représentent les expositions liées au risque de détail soumis à l'approche NI avancée. Les montants présentés ne tiennent pas compte de la provision pour pertes sur créances, mais reflètent l'incidence des éléments modérateurs du risque de crédit.

² Comprennent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires au Canada.

³ Comprennent les expositions assurées par la SCHL et les expositions assurées par des entreprises. Les expositions assurées par la SCHL sont déjà présentées aux tableaux Expositions autres que de détail selon l'approche NI avancée – Par catégorie de clients – Emprunteurs souverains, à la page 21.

Expositions de détail selon l'approche NI avancée – Par catégorie de clients – Expositions garanties par l'immobilier résidentiel¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

		2017									
		T2									
N° de ligne	Fourchette de PD	ECD	Notionnel des engagements non utilisés	ECD moyenne	PD moyenne	PCD moyenne	Actifs pondérés en fonction des risques	Pondération moyenne en fonction des risques	PA	Coefficient moyen de pondération en fonction des risques rajusté selon les PA	
Expositions assurées, utilisées et non utilisées^{2,3}											
1	0,00 à 0,15	%	\$	\$	%	%	%	\$	%	\$	%
2	0,16 à 0,41										
3	0,42 à 1,10										
4	1,11 à 2,93										
5	2,94 à 4,74										
6	4,75 à 7,59										
7	7,60 à 18,20										
8	18,21 à 99,99										
9	100,00										
10			\$	\$	%	%	%	\$	%	\$	%
Expositions non assurées non utilisées²											
11	0,00 à 0,15	%	\$	\$	%	%	%	\$	%	\$	%
12	0,16 à 0,41										
13	0,42 à 1,10										
14	1,11 à 2,93										
15	2,94 à 4,74										
16	4,75 à 7,59										
17	7,60 à 18,20										
18	18,21 à 99,99										
19	100,00										
20			\$	\$	%	%	%	\$	%	\$	%
Expositions non assurées utilisées²											
21	0,00 à 0,15	%	\$	\$	%	%	%	\$	%	\$	%
22	0,16 à 0,41										
23	0,42 à 1,10										
24	1,11 à 2,93										
25	2,94 à 4,74										
26	4,75 à 7,59										
27	7,60 à 18,20										
28	18,21 à 99,99										
29	100,00										
30			\$	\$	%	%	%	\$	%	\$	%
Expositions de détail non assurées utilisées et non utilisées aux États-Unis											
31	0,00 à 0,15	%	\$	\$	%	%	%	\$	%	\$	%
32	0,16 à 0,41										
33	0,42 à 1,10										
34	1,11 à 2,93										
35	2,94 à 4,74										
36	4,75 à 7,59										
37	7,60 à 18,20										
38	18,21 à 99,99										
39	100,00										
40			\$	\$	%	%	%	\$	%	\$	%

¹ Représentent les expositions liées au risque de détail soumis à l'approche NI avancée. Les montants présentés ne tiennent pas compte de la provision pour pertes sur créances, mais reflètent l'incidence des éléments modérateurs du risque de crédit.

² Comprennent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires au Canada.

³ Comprennent les expositions assurées par la SCHL et les expositions assurées par des entreprises. Les expositions assurées par la SCHL sont déjà présentées aux tableaux Expositions autres que de détail selon l'approche NI avancée – Par catégorie de clients – Emprunteurs souverains, à la page 21.

Expositions de détail selon l'approche NI avancée – Par catégorie de clients – Expositions garanties par l'immobilier résidentiel¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

		2017									
		T1									
		Fourchette de PD	ECD	Notionnel des engagements non utilisés	ECD moyenne	PD moyenne	PCD moyenne	Actifs pondérés en fonction des risques	Pondération moyenne en fonction des risques	PA	Coefficient moyen de pondération en fonction des risques rajusté selon les PA
Expositions assurées, utilisées et non utilisées^{2, 3}											
Risque faible	1	0,00 à 0,15	%	\$	\$	%	%	\$	%	\$	%
Risque normal	2	0,16 à 0,41									
	3	0,42 à 1,10									
Risque moyen	4	1,11 à 2,93									
	5	2,94 à 4,74									
Risque élevé	6	4,75 à 7,59									
	7	7,60 à 18,20									
	8	18,21 à 99,99									
Défaut	9	100,00									
Total	10			\$	\$	%	%	\$	%	\$	%
Expositions non assurées non utilisées²											
Risque faible	11	0,00 à 0,15	%	\$	\$	%	%	\$	%	\$	%
Risque normal	12	0,16 à 0,41									
	13	0,42 à 1,10									
Risque moyen	14	1,11 à 2,93									
	15	2,94 à 4,74									
Risque élevé	16	4,75 à 7,59									
	17	7,60 à 18,20									
	18	18,21 à 99,99									
Défaut	19	100,00									
Total	20			\$	\$	%	%	\$	%	\$	%
Expositions non assurées utilisées²											
Risque faible	21	0,00 à 0,15	%	\$	\$	%	%	\$	%	\$	%
Risque normal	22	0,16 à 0,41									
	23	0,42 à 1,10									
Risque moyen	24	1,11 à 2,93									
	25	2,94 à 4,74									
Risque élevé	26	4,75 à 7,59									
	27	7,60 à 18,20									
	28	18,21 à 99,99									
Défaut	29	100,00									
Total	30			\$	\$	%	%	\$	%	\$	%
Expositions de détail non assurées utilisées et non utilisées aux États-Unis											
Risque faible	31	0,00 à 0,15	%	\$	\$	%	%	\$	%	\$	%
Risque normal	32	0,16 à 0,41									
	33	0,42 à 1,10									
Risque moyen	34	1,11 à 2,93									
	35	2,94 à 4,74									
Risque élevé	36	4,75 à 7,59									
	37	7,60 à 18,20									
	38	18,21 à 99,99									
Défaut	39	100,00									
Total	40			\$	\$	%	%	\$	%	\$	%

¹ Représentent les expositions liées au risque de détail soumis à l'approche NI avancée. Les montants présentés ne tiennent pas compte de la provision pour pertes sur créances, mais reflètent l'incidence des éléments modérateurs du risque de crédit.

² Comprennent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires au Canada.

³ Comprennent les expositions assurées par la SCHL et les expositions assurées par des entreprises. Les expositions assurées par la SCHL sont déjà présentées aux tableaux Expositions autres que de détail selon l'approche NI avancée – Par catégorie de clients – Emprunteur souverains, à la page 21.

Expositions de détail selon l'approche NI avancée – Par catégorie de clients – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

		2018										
		T1										
	N° de ligne	Fourchette de PD	Notionnel des engagements non utilisés		ECD moyenne	PD moyenne	PCD moyenne	Actifs pondérés en fonction des risques	Pondération moyenne en fonction des risques	PA	Coefficient moyen de pondération en fonction des risques rajusté selon les PA	
			ECD									
Risque faible	1	0,00 à 0,15	%	\$	\$	%	%	%	\$	%	\$	%
Risque normal	2	0,16 à 0,41										
	3	0,42 à 1,10										
Risque moyen	4	1,11 à 2,93										
	5	2,94 à 4,74										
Risque élevé	6	4,75 à 7,59										
	7	7,60 à 18,20										
	8	18,21 à 99,99										
Défaut	9	100,00										
Total	10			\$	\$	%	%	%	\$	%	\$	%

		2017										
		T4										
	N° de ligne	Fourchette de PD	Notionnel des engagements non utilisés		ECD moyenne	PD moyenne	PCD moyenne	Actifs pondérés en fonction des risques	Pondération moyenne en fonction des risques	PA	Coefficient moyen de pondération en fonction des risques rajusté selon les PA	
			ECD									
Risque faible	11	0,00 à 0,15	%	\$	\$	%	%	%	\$	%	\$	%
Risque normal	12	0,16 à 0,41										
	13	0,42 à 1,10										
Risque moyen	14	1,11 à 2,93										
	15	2,94 à 4,74										
Risque élevé	16	4,75 à 7,59										
	17	7,60 à 18,20										
	18	18,21 à 99,99										
Défaut	19	100,00										
Total	20			\$	\$	%	%	%	\$	%	\$	%

		2017										
		T3										
	N° de ligne	Fourchette de PD	Notionnel des engagements non utilisés		ECD moyenne	PD moyenne	PCD moyenne	Actifs pondérés en fonction des risques	Pondération moyenne en fonction des risques	PA	Coefficient moyen de pondération en fonction des risques rajusté selon les PA	
			ECD									
Risque faible	21	0,00 à 0,15	%	\$	\$	%	%	%	\$	%	\$	%
Risque normal	22	0,16 à 0,41										
	23	0,42 à 1,10										
Risque moyen	24	1,11 à 2,93										
	25	2,94 à 4,74										
Risque élevé	26	4,75 à 7,59										
	27	7,60 à 18,20										
	28	18,21 à 99,99										
Défaut	29	100,00										
Total	30			\$	\$	%	%	%	\$	%	\$	%

¹ Représentent les expositions liées au risque de détail soumis à l'approche NI avancée. Les montants présentés ne tiennent pas compte de la provision pour pertes sur créances, mais reflètent l'incidence des éléments modérateurs du risque de crédit.

Expositions de détail selon l'approche NI avancée – Par catégorie de clients – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

		2017									
		T2									
	N° de ligne	Fourchette de PD	ECD	Notionnel des engagements non utilisés	ECD moyenne	PD moyenne	PCD moyenne	Actifs pondérés en fonction des risques	Pondération moyenne en fonction des risques	PA	Coefficient moyen de pondération en fonction des risques rajusté selon les PA
Risque faible	1	0,00 à 0,15	%	\$	\$	%	%	\$	%	\$	%
Risque normal	2	0,16 à 0,41									
	3	0,42 à 1,10									
Risque moyen	4	1,11 à 2,93									
	5	2,94 à 4,74									
Risque élevé	6	4,75 à 7,59									
	7	7,60 à 18,20									
	8	18,21 à 99,99									
Défaut	9	100,00									
Total	10			\$	\$	%	%	\$	%	\$	%

		2017									
		T1									
	N° de ligne	Fourchette de PD	ECD	Notionnel des engagements non utilisés	ECD moyenne	PD moyenne	PCD moyenne	Actifs pondérés en fonction des risques	Pondération moyenne en fonction des risques	PA	Coefficient moyen de pondération en fonction des risques rajusté selon les PA
Risque faible	11	0,00 à 0,15	%	\$	\$	%	%	\$	%	\$	%
Risque normal	12	0,16 à 0,41									
	13	0,42 à 1,10									
Risque moyen	14	1,11 à 2,93									
	15	2,94 à 4,74									
Risque élevé	16	4,75 à 7,59									
	17	7,60 à 18,20									
	18	18,21 à 99,99									
Défaut	19	100,00									
Total	20			\$	\$	%	%	\$	%	\$	%

¹ Représentent les expositions liées au risque de détail soumis à l'approche NI avancée. Les montants présentés ne tiennent pas compte de la provision pour pertes sur créances, mais reflètent l'incidence des éléments modérateurs du risque de crédit.

Expositions de détail selon l'approche NI avancée – Par catégorie de clients – Autres expositions de détail^{1, 2}

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

		2018									
		T1									
	N° de ligne	Fourchette de PD	ECD	Notionnel des engagements non utilisés	ECD moyenne	PD moyenne	PCD moyenne	Actifs pondérés en fonction des risques	Pondération moyenne en fonction des risques	PA	Coefficient moyen de pondération en fonction des risques rajustés selon les PA
Risque faible	1	0,00 à 0,15	%	\$	\$	%	%	\$	%	\$	%
Risque normal	2	0,16 à 0,41									
	3	0,42 à 1,10									
Risque moyen	4	1,11 à 2,93									
	5	2,94 à 4,74									
Risque élevé	6	4,75 à 7,59									
	7	7,60 à 18,20									
	8	18,21 à 99,99									
Défaut	9	100,00									
Total	10			\$	\$	%	%	\$	%	\$	%

		2017									
		T4									
	N° de ligne	Fourchette de PD	ECD	Notionnel des engagements non utilisés	ECD moyenne	PD moyenne	PCD moyenne	Actifs pondérés en fonction des risques	Pondération moyenne en fonction des risques	PA	Coefficient moyen de pondération en fonction des risques rajustés selon les PA
Risque faible	11	0,00 à 0,15	%	\$	\$	%	%	\$	%	\$	%
Risque normal	12	0,16 à 0,41									
	13	0,42 à 1,10									
Risque moyen	14	1,11 à 2,93									
	15	2,94 à 4,74									
Risque élevé	16	4,75 à 7,59									
	17	7,60 à 18,20									
	18	18,21 à 99,99									
Défaut	19	100,00									
Total	20			\$	\$	%	%	\$	%	\$	%

		2017									
		T3									
	N° de ligne	Fourchette de PD	ECD	Notionnel des engagements non utilisés	ECD moyenne	PD moyenne	PCD moyenne	Actifs pondérés en fonction des risques	Pondération moyenne en fonction des risques	PA	Coefficient moyen de pondération en fonction des risques rajustés selon les PA
Risque faible	21	0,00 à 0,15	%	\$	\$	%	%	\$	%	\$	%
Risque normal	22	0,16 à 0,41									
	23	0,42 à 1,10									
Risque moyen	24	1,11 à 2,93									
	25	2,94 à 4,74									
Risque élevé	26	4,75 à 7,59									
	27	7,60 à 18,20									
	28	18,21 à 99,99									
Défaut	29	100,00									
Total	30			\$	\$	%	%	\$	%	\$	%

¹ Représentent les expositions liées au risque de détail soumis à l'approche NI avancée. Les montants présentés ne tiennent pas compte de la provision pour pertes sur créances, mais reflètent l'incidence des éléments modérateurs du risque de crédit.

² Comprennent l'ensemble des autres expositions de détail, notamment les expositions de détail utilisées et non utilisées ailleurs qu'au Canada.

Expositions de détail selon l'approche NI avancée – Par catégorie de clients – Autres expositions de détail^{1,2} (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

		2017									
		T2									
	N° de ligne	Fourchette de PD	ECD	Notionnel des engagements non utilisés	ECD moyenne	PD moyenne	PCD moyenne	Actifs pondérés en fonction des risques	Pondération moyenne en fonction des risques	PA	Coefficient moyen de pondération en fonction des risques rajustés selon les PA
			\$	\$	%	%	%	\$	%	\$	%
Risque faible	1	0,00 à 0,15	%								
Risque normal	2	0,16 à 0,41									
	3	0,42 à 1,10									
Risque moyen	4	1,11 à 2,93									
	5	2,94 à 4,74									
Risque élevé	6	4,75 à 7,59									
	7	7,60 à 18,20									
	8	18,21 à 99,99									
Défaut	9	100,00									
Total	10		\$	\$	%	%	%	\$	%	\$	%

		2017									
		T1									
	N° de ligne	Fourchette de PD	ECD	Notionnel des engagements non utilisés	ECD moyenne	PD moyenne	PCD moyenne	Actifs pondérés en fonction des risques	Pondération moyenne en fonction des risques	PA	Coefficient moyen de pondération en fonction des risques rajustés selon les PA
			\$	\$	%	%	%	\$	%	\$	%
Risque faible	11	0,00 à 0,15	%								
Risque normal	12	0,16 à 0,41									
	13	0,42 à 1,10									
Risque moyen	14	1,11 à 2,93									
	15	2,94 à 4,74									
Risque élevé	16	4,75 à 7,59									
	17	7,60 à 18,20									
	18	18,21 à 99,99									
Défaut	19	100,00									
Total	20		\$	\$	%	%	%	\$	%	\$	%

¹ Représentent les expositions liées au risque de détail soumis à l'approche NI avancée. Les montants présentés ne tiennent pas compte de la provision pour pertes sur créances, mais reflètent l'incidence des éléments modérateurs du risque de crédit.

² Comprennent l'ensemble des autres expositions de détail, notamment les expositions de détail utilisées et non utilisées ailleurs qu'au Canada.

Expositions autres que de détail selon l'approche NI avancée – Par catégorie de clients – Entreprises

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

			2018					2017					2017								
			T1					T4					T3								
	Notations internes (NRE) ²	Notations externes équivalentes	N° de ligne	PD		PCD		Actifs pondérés en fonction des risques	Pondération moyenne en fonction des risques	PD		PCD		Actifs pondérés en fonction des risques	Pondération moyenne en fonction des risques	PD		PCD		Actifs pondérés en fonction des risques	Pondération moyenne en fonction des risques
				ECD ³	moyenne	moyenne	%	\$	%	ECD ³	moyenne	moyenne	%	\$	%	ECD ³	moyenne	moyenne	%	\$	%
Fourchettes de PD¹																					
De première qualité (en pourcentage)																					
De 0,00 à 0,01	0	AAA/Aaa	1	\$	%	%	\$	%	\$	%	%	\$	%	\$	%	\$	%	%	\$	%	%
De 0,01 à 0,03	1A	AA+/Aa1	2																		
De 0,03 à 0,03	1B	AA/Aa2	3																		
De 0,03 à 0,04	1C	AA-/Aa3	4																		
De 0,04 à 0,05	2A	A+/A1	5																		
De 0,05 à 0,07	2B	A/A2	6																		
De 0,07 à 0,09	2C	A-/A3	7																		
De 0,09 à 0,11	3A	BBB+/Baa1	8																		
De 0,11 à 0,16	3B	BBB/Baa2	9																		
De 0,16 à 0,22	3C	BBB-/Baa3	10																		
De qualité inférieure																					
De 0,22 à 0,32	4A	BB+/Ba1	11																		
De 0,32 à 0,48	4B	BB/Ba2	12																		
De 0,48 à 0,74	4C	BB-/Ba3	13																		
De 0,74 à 1,12	5A	B+/B1	14																		
De 1,12 à 2,39	5B	B/B2	15																		
De 2,39 à 10,81	5C	B-/B3	16																		
Actifs surveillés et classés																					
De 10,81 à 20,32	6	De	17																		
De 20,32 à 44,71	7	à	18																		
De 44,71 à 99,99	8	CC/Ca	19																		
Douteux / en défaut																					
100,00	9	D	20																		
Total			21	\$	%	%	\$	%	\$	%	%	\$	%	\$	%	\$	%	%	\$	%	%

			2017					2017							
			T2					T1							
	Notations internes (NRE) ²	Notations externes équivalentes	N° de ligne	PD		PCD		Actifs pondérés en fonction des risques	Pondération moyenne en fonction des risques	PD		PCD		Actifs pondérés en fonction des risques	Pondération moyenne en fonction des risques
				ECD ³	moyenne	moyenne	%	\$	%	ECD ³	moyenne	moyenne	%	\$	%
Fourchettes de PD															
De première qualité (en pourcentage)															
De 0,00 à 0,01	0	AAA/Aaa	22	\$	%	%	\$	%	\$	%	%	\$	%		
De 0,01 à 0,03	1A	AA+/Aa1	23												
De 0,03 à 0,04	1B	AA/Aa2	24												
De 0,04 à 0,05	1C	AA-/Aa3	25												
De 0,05 à 0,06	2A	A+/A1	26												
De 0,06 à 0,07	2B	A/A2	27												
De 0,07 à 0,08	2C	A-/A3	28												
De 0,09 à 0,11	3A	BBB+/Baa1	29												
De 0,12 à 0,15	3B	BBB/Baa2	30												
De 0,16 à 0,23	3C	BBB-/Baa3	31												
De qualité inférieure															
De 0,24 à 0,33	4A	BB+/Ba1	32												
De 0,34 à 0,52	4B	BB/Ba2	33												
De 0,53 à 0,79	4C	BB-/Ba3	34												
De 0,80 à 1,22	5A	B+/B1	35												
De 1,23 à 2,50	5B	B/B2	36												
De 2,51 à 10,95	5C	B-/B3	37												
Actifs surveillés et classés															
De 10,96 à 20,10	6	De	38												
De 21,11 à 45,99	7	à	39												
De 46,00 à 99,99	8	CC/Ca	40												
Douteux / en défaut															
100,00	9	D	41												
Total			42	\$	%	%	\$	%	\$	%	%	\$	%		

¹ Les fourchettes de PD ont été révisées afin de refléter les mises à jour des paramètres autres que de détail au troisième trimestre de 2017.

² Notation de risque-emprunteur (NRE).

³ L'ECD tient compte de l'incidence des éléments modérateurs du risque de crédit.

Expositions autres que de détail selon l'approche NI avancée – Par catégorie de clients – Emprunteurs souverains

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

Fourchettes de PD¹
De première qualité
(en pourcentage)

Notations internes (NRE)

Notations externes équivalentes

N° de ligne

2018

T1

2017

T4

2017

T3

De 0,00 à 0,01	0	AAA/Aaa	1
De 0,01 à 0,03	1A	AA+/Aa1	2
De 0,03 à 0,03	1B	AA/Aa2	3
De 0,03 à 0,04	1C	AA-/Aa3	4
De 0,04 à 0,05	2A	A+/A1	5
De 0,05 à 0,07	2B	A/A2	6
De 0,07 à 0,09	2C	A-/A3	7
De 0,09 à 0,11	3A	BBB+/Baa1	8
De 0,11 à 0,16	3B	BBB/Baa2	9
De 0,16 à 0,22	3C	BBB-/Baa3	10
De qualité inférieure			
De 0,22 à 0,32	4A	BB+/Ba1	11
De 0,32 à 0,48	4B	BB/Ba2	12
De 0,48 à 0,74	4C	BB-/Ba3	13
De 0,74 à 1,12	5A	B+/B1	14
De 1,12 à 2,39	5B	B/B2	15
De 2,39 à 10,81	5C	B-/B3	16
Actifs surveillés et classés			
De 10,81 à 20,32	6	De CCC+/Caa1	17
De 20,32 à 44,71	7	à	18
De 44,71 à 99,99	8	CC/Ca	19
Douteux / en défaut			
100,00	9	D	20
Total			21

2018 T1		2017 T4					2017 T3							
ECD ²	PD moyenne	PCD moyenne	Actifs pondérés en fonction des risques	Pondération moyenne en fonction des risques	ECD ²	PD moyenne	PCD moyenne	Actifs pondérés en fonction des risques	Pondération moyenne en fonction des risques	ECD ²	PD moyenne	PCD moyenne	Actifs pondérés en fonction des risques	Pondération moyenne en fonction des risques
\$	%	%	\$	%	\$	%	%	\$	%	\$	%	%	\$	%
\$	%	%	\$	%	\$	%	%	\$	%	\$	%	%	\$	%

Fourchettes de PD
De première qualité
(en pourcentage)

Notations internes (NRE)

Notations externes équivalentes

N° de ligne

2017

T2

2017

T1

De 0,00 à 0,01	0	AAA/Aaa	22
De 0,01 à 0,03	1A	AA+/Aa1	23
De 0,03 à 0,04	1B	AA/Aa2	24
De 0,04 à 0,05	1C	AA-/Aa3	25
De 0,05 à 0,06	2A	A+/A1	26
De 0,06 à 0,07	2B	A/A2	27
De 0,07 à 0,08	2C	A-/A3	28
De 0,09 à 0,11	3A	BBB+/Baa1	29
De 0,12 à 0,15	3B	BBB/Baa2	30
De 0,16 à 0,23	3C	BBB-/Baa3	31
De qualité inférieure			
De 0,24 à 0,33	4A	BB+/Ba1	32
De 0,34 à 0,52	4B	BB/Ba2	33
De 0,53 à 0,79	4C	BB-/Ba3	34
De 0,80 à 1,22	5A	B+/B1	35
De 1,23 à 2,50	5B	B/B2	36
De 2,51 à 10,95	5C	B-/B3	37
Actifs surveillés et classés			
De 10,96 à 21,10	6	De CCC+/Caa1	38
De 21,11 à 45,99	7	à	39
De 46,00 à 99,99	8	CC/Ca	40
Douteux / en défaut			
100,00	9	D	41
Total			42

2017 T2		2017 T1							
ECD ²	PD moyenne	PCD moyenne	Actifs pondérés en fonction des risques	Pondération moyenne en fonction des risques	ECD ²	PD moyenne	PCD moyenne	Actifs pondérés en fonction des risques	Pondération moyenne en fonction des risques
\$	%	%	\$	%	\$	%	%	\$	%
\$	%	%	\$	%	\$	%	%	\$	%

¹ Les fourchettes de PD ont été révisées afin de refléter les mises à jour des paramètres autres que de détail au troisième trimestre de 2017.

² L'ECD tient compte de l'incidence des éléments modérateurs du risque de crédit.

Expositions autres que de détail selon l'approche NI avancée – Par catégorie de clients – Banques

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

			2018		2017					2017						
			T1		T4					T3						
Fourchettes de PD De première qualité (en pourcentage)	Notations internes (NRE)	Notations externes équivalentes	N° de ligne	Actifs pondérés en fonction des risques		Pondération moyenne en fonction des risques		Actifs pondérés en fonction des risques		Pondération moyenne en fonction des risques		Actifs pondérés en fonction des risques		Pondération moyenne en fonction des risques		
				ECD ²	PD moyenne	PCD moyenne			ECD ²	PD moyenne	PCD moyenne			ECD ²	PD moyenne	PCD moyenne
De 0,00 à 0,01	0	AAA/Aaa	1	\$	%	%	\$	%	\$	%	%	\$	%	%	\$	%
De 0,01 à 0,03	1A	AA+/Aa1	2													
De 0,03 à 0,03	1B	AA/Aa2	3													
De 0,03 à 0,04	1C	AA-/Aa3	4													
De 0,04 à 0,05	2A	A+/A1	5													
De 0,05 à 0,07	2B	A/A2	6													
De 0,07 à 0,09	2C	A-/A3	7													
De 0,09 à 0,11	3A	BBB+/Baa1	8													
De 0,11 à 0,16	3B	BBB/Baa2	9													
De 0,16 à 0,22	3C	BBB-/Baa3	10													
De qualité inférieure																
De 0,22 à 0,32	4A	BB+/Ba1	11													
De 0,32 à 0,48	4B	BB/Ba2	12													
De 0,48 à 0,74	4C	BB-/Ba3	13													
De 0,74 à 1,12	5A	B+/B1	14													
De 1,12 à 2,39	5B	B/B2	15													
De 2,39 à 10,81	5C	B-/B3	16													
Actifs surveillés et classés																
De 10,81 à 20,32	6	De CCC+/Caa1	17													
De 20,32 à 44,71	7	à	18													
De 44,71 à 99,99	8	CC/Ca	19													
Douteux / en défaut																
100,00	9	D	20													
Total			21	\$	%	%	\$	%	\$	%	%	\$	%	%	\$	%

			2017		2017						
			T2		T1						
Fourchettes de PD De première qualité (en pourcentage)	Notations internes (NRE)	Notations externes équivalentes	N° de ligne	Actifs pondérés en fonction des risques		Pondération moyenne en fonction des risques		Actifs pondérés en fonction des risques		Pondération moyenne en fonction des risques	
				ECD ²	PD moyenne	PCD moyenne			ECD ²	PD moyenne	PCD moyenne
De 0,00 à 0,01	0	AAA/Aaa	22	\$	%	%	\$	%	\$	%	%
De 0,01 à 0,03	1A	AA+/Aa1	23								
De 0,03 à 0,04	1B	AA/Aa2	24								
De 0,04 à 0,05	1C	AA-/Aa3	25								
De 0,05 à 0,06	2A	A+/A1	26								
De 0,06 à 0,07	2B	A/A2	27								
De 0,07 à 0,08	2C	A-/A3	28								
De 0,09 à 0,11	3A	BBB+/Baa1	29								
De 0,12 à 0,15	3B	BBB/Baa2	30								
De 0,16 à 0,23	3C	BBB-/Baa3	31								
De qualité inférieure											
De 0,24 à 0,33	4A	BB+/Ba1	32								
De 0,34 à 0,52	4B	BB/Ba2	33								
De 0,53 à 0,79	4C	BB-/Ba3	34								
De 0,80 à 1,22	5A	B+/B1	35								
De 1,23 à 2,50	5B	B/B2	36								
De 2,51 à 10,95	5C	B-/B3	37								
Actifs surveillés et classés											
De 10,96 à 21,10	6	De CCC+/Caa1	38								
De 21,11 à 45,99	7	à	39								
De 46,00 à 99,99	8	CC/Ca	40								
Douteux / en défaut											
100,00	9	D	41								
Total			42	\$	%	%	\$	%	\$	%	%

¹ Les fourchettes de PD ont été révisées afin de refléter les mises à jour des paramètres autres que de détail au troisième trimestre de 2017.

² L'ECD tient compte de l'incidence des éléments modérateurs du risque de crédit.

Expositions au risque de crédit selon l'approche standard¹

(en millions de dollars) À la date du bilan	N° de ligne	2018 T1												2017 T4			
		Coefficient de pondération en fonction des risques								Coefficient de pondération en fonction des risques							
		0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Total	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Total
Par catégorie de contreparties																	
Expositions aux produits de détail																	
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	1	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Autres expositions aux produits de détail ²	2 3																
Expositions aux produits autres que de détail																	
Entreprises	4																
Emprunteurs souverains	5																
Banques	6																
Total	7 8	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
		2017 T3								2017 T2							
		Coefficient de pondération en fonction des risques								Coefficient de pondération en fonction des risques							
		0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Total	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Total
Par catégorie de contreparties																	
Expositions aux produits de détail																	
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	9	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Autres expositions aux produits de détail ²	10 11																
Expositions aux produits autres que de détail																	
Entreprises	12																
Emprunteurs souverains	13																
Banques	14																
Total	15 16	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
		2017 T1															
		Coefficient de pondération en fonction des risques															
		0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Total								
Par catégorie de contreparties																	
Expositions aux produits de détail																	
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	17	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$								
Autres expositions aux produits de détail ²	18 19																
Expositions aux produits autres que de détail																	
Entreprises	20																
Emprunteurs souverains	21																
Banques	22																
Total	23 24	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$								

¹ Les expositions au risque de crédit sont présentées après les éléments modérateurs du risque de crédit et déduction faite des provisions relatives à des contreparties particulières.

² Selon l'approche standard, les autres expositions aux produits de détail comprennent les expositions aux produits de détail renouvelables admissibles.

Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée : engagements non utilisés et ECD sur les engagements non utilisés^{1, 2}

(en millions de dollars)

À la date du bilan

		2018		2017		2017	
		T1		T4		T3	
		Notionnel des engagements non utilisés	ECD sur les engagements non utilisés	Notionnel des engagements non utilisés	ECD sur les engagements non utilisés	Notionnel des engagements non utilisés	ECD sur les engagements non utilisés
Par catégorie de contreparties							
Expositions aux produits de détail							
	Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles						
	Autres expositions aux produits de détail						
Expositions aux produits autres que de détail							
	Entreprises						
	Emprunteurs souverains						
	Banques						
Total		\$	\$	\$	\$	\$	\$

		2017		2017	
		T2		T1	
		Notionnel des engagements non utilisés	ECD sur les engagements non utilisés	Notionnel des engagements non utilisés	ECD sur les engagements non utilisés
Par catégorie de contreparties					
Expositions aux produits de détail					
	Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	\$	\$	\$	\$
	Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles				
	Autres expositions aux produits de détail				
Expositions aux produits autres que de détail					
	Entreprises				
	Emprunteurs souverains				
	Banques				
Total		\$	\$	\$	\$

¹ Le notionnel des engagements non utilisés est égal aux montants disponibles aux termes des engagements de prêts moins l'encours de ces engagements de prêts.

² L'ECD sur les engagements non utilisés correspond au montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle, mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaut sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée : expérience de pertes

(en pourcentage)	N° de ligne	2018 T1	2017 T4	2017 T3	2017 T2	2017 T1				
		Taux de pertes réelles ^{1,2}	Taux de pertes attendues ^{1,2}	Taux de pertes réelles historiques ³	Taux de pertes réelles ^{1,2}	Taux de pertes attendues ^{1,2}	Taux de pertes réelles ^{1,2}	Taux de pertes attendues ^{1,2}	Taux de pertes réelles ^{1,2}	Taux de pertes attendues ^{1,2}
Par catégorie de contreparties										
Expositions aux produits de détail										
	1	%	%	%	%	%	%	%	%	%
	2									
	3									
Expositions aux produits autres que de détail										
	4									
	5									
	6									

¹ Les taux de pertes réelles et attendues sur les produits de détail sont mesurés comme suit :

Le taux de pertes réelles représente les radiations réelles moins les recouvrements pour le trimestre considéré et les trois trimestres précédents, divisé par les soldes en cours au début de la période de quatre trimestres débutée il y a 15 mois. Cela reflète le décalage de trois mois entre les défauts (90 jours de retard) et les radiations (180 jours de retard). Le taux de pertes attendues représente celui qui a été prévu au début de la période de quatre trimestres définie ci-dessus. Les pertes attendues sont déterminées en divisant le montant établi au moyen des paramètres de risque de crédit (PD x PCD x ECD) par les soldes en cours au début de la période de quatre trimestres.

² Les taux de pertes réelles et attendues sur les produits autres que de détail sont mesurés comme suit :

Le taux de pertes réelles représente la variation des provisions relatives à des contreparties particulières majorée des radiations et diminuée des recouvrements, divisé par les soldes en cours pour la même période, et ce, pour le trimestre considéré et pour chacun des trois trimestres précédents. Le taux de pertes attendues représente celui qui a été prévu au début de la période de quatre trimestres applicable définie ci-dessus. Les pertes attendues sont déterminées en divisant le montant établi au moyen des paramètres de risque de crédit (PD x PCD x ECD) par les soldes en cours au début de la période de quatre trimestres.

³ Le taux de pertes historiques équivaut au total des pertes réelles pour l'ensemble des exercices compris dans la période couverte par des données historiques, divisé par le total des soldes en cours pour l'ensemble des exercices compris dans cette même période. À l'heure actuelle, la Banque inclut dans les données historiques couvrant la période évaluée des données comparables provenant des exercices compris entre 2002 et l'exercice considéré. Ces données historiques seront mises à jour annuellement jusqu'à ce qu'elles couvrent un cycle économique complet. Un cycle économique a une durée estimative de 10 à 15 ans.

Commentaire :

Les différences entre les taux de pertes réelles et les taux de pertes attendues s'expliquent comme suit :

- Les pertes attendues sont calculées au moyen de paramètres de risque observables durant tout le cycle économique, tandis que les pertes réelles sont déterminées à un moment donné et reflètent la conjoncture à ce moment. L'utilisation de paramètres observables durant tout le cycle a pour effet de lisser les pertes attendues sur une plus longue période. Par conséquent, il est possible que les pertes réelles soient supérieures aux pertes attendues durant une récession, mais qu'elles soient inférieures durant une période de croissance économique.
- Les paramètres de pertes attendues sont estimés prudemment (c.-à-d., ils sont rajustés à la hausse) pour compenser le nombre limité d'années couvertes par les données historiques disponibles.
- Les paramètres de PCD utilisés pour estimer les pertes attendues sont rajustés à la hausse pour refléter un ralentissement économique possible.

Pour s'assurer que les modèles et les paramètres de risque de la Banque continuent de prévoir raisonnablement un risque de perte, la Banque évalue et passe en revue au moins annuellement ses paramètres de risque par rapport à l'expérience de pertes réelles et aux sources d'information publiques, et met à jour ses modèles au besoin.

Expositions aux produits de détail :

Le taux de pertes réelles sur l'ensemble des créances des Services de détail au Canada est inférieur aux taux de pertes attendues, reflétant les hypothèses prudentes et la bonne qualité du crédit des prêts.

Expositions aux produits autres que de détail :

Les taux de pertes réelles pour les expositions aux produits autres que de détail sont demeurés inférieurs à ceux de la période couverte par des données historiques. Cela s'explique par des taux de défaut moyens moins élevés pour ces trimestres que ceux pour la période couverte par des données historiques.

Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée : paramètres réels et estimatifs

(en pourcentage) À la date du bilan		2018 T1					2017 T4						
		PD estimative moyenne ¹	Taux réel de défaut	PCD estimative moyenne ²	PCD réelle ³	ECD estimative moyenne	ECD réelle	PD estimative moyenne ¹	Taux réel de défaut	PCD estimative moyenne ²	PCD réelle ³	ECD estimative moyenne	ECD réelle
Expositions aux produits de détail													
	Expositions garanties par l'immobilier résidentiel non assurées	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
1	Expositions garanties par l'immobilier résidentiel assurées ⁴												
2	Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles												
3	Autres expositions aux produits de détail												
4													
Expositions aux produits autres que de détail													
5	Entreprises												
6	Emprunteurs souverains												
7	Banques												
		2017 T3					2017 T2						
		PD estimative moyenne ¹	Taux réel de défaut	PCD estimative moyenne ²	PCD réelle ³	ECD estimative moyenne	ECD réelle	PD estimative moyenne ¹	Taux réel de défaut	PCD estimative moyenne ²	PCD réelle ³	ECD estimative moyenne	ECD réelle
Expositions aux produits de détail													
	Expositions garanties par l'immobilier résidentiel non assurées	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
8	Expositions garanties par l'immobilier résidentiel assurées ⁴												
9	Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles												
10	Autres expositions aux produits de détail												
11													
Expositions aux produits autres que de détail													
12	Entreprises												
13	Emprunteurs souverains												
14	Banques												
		2017 T1											
		PD estimative moyenne ¹	Taux réel de défaut	PCD estimative moyenne ²	PCD réelle ³	ECD estimative moyenne	ECD réelle						
Expositions aux produits de détail													
	Expositions garanties par l'immobilier résidentiel non assurées	%	%	%	%	%	%						
15	Expositions garanties par l'immobilier résidentiel assurées ⁴												
16	Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles												
17	Autres expositions aux produits de détail												
18													
Expositions aux produits autres que de détail													
19	Entreprises												
20	Emprunteurs souverains												
21	Banques												

¹ La PD estimative reflète un horizon de risque de un an pour tout le cycle et est fondée sur des prévisions à long terme à l'égard des conditions économiques.

² La PCD estimative reflète les estimations de pertes en cas de ralentissement économique sérieux.

³ Représente la perte moyenne en cas de défaut du portefeuille ayant subi une perte de valeur sur une période continue de 12 mois.

⁴ La PCD ne s'applique pas aux expositions garanties par l'immobilier résidentiel assurées en raison de l'incidence de l'atténuation du risque de crédit par des entités soutenues par un gouvernement.

Expositions couvertes par des éléments modérateurs du risque de crédit

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2018			2017			2017		
	T1			T4			T3		
	Approche standard		Approche NI avancée ¹	Approche standard		Approche NI avancée ¹	Approche standard		Approche NI avancée ¹
	Garanties financières admissibles ²	Garanties / dérivés de crédit	Garanties / dérivés de crédit	Garanties financières admissibles ²	Garanties / dérivés de crédit	Garanties / dérivés de crédit	Garanties financières admissibles ²	Garanties / dérivés de crédit	Garanties / dérivés de crédit
Par catégorie de contreparties									
Expositions aux produits de détail									
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel									
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles									
Autres expositions aux produits de détail									
Expositions aux produits autres que de détail									
Entreprises									
Emprunteurs souverains									
Banques									
Expositions brutes au risque de crédit									

	2017			2017		
	T2			T1		
	Approche standard		Approche NI avancée ¹	Approche standard		Approche NI avancée ¹
	Garanties financières admissibles ²	Garanties / dérivés de crédit	Garanties / dérivés de crédit	Garanties financières admissibles ²	Garanties / dérivés de crédit	Garanties / dérivés de crédit
Par catégorie de contreparties						
Expositions aux produits de détail						
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel						
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles						
Autres expositions aux produits de détail						
Expositions aux produits autres que de détail						
Entreprises						
Emprunteurs souverains						
Banques						
Expositions brutes au risque de crédit						

¹ Pour les expositions selon l'approche NI avancée, les garanties financières admissibles sont prises en compte dans les modèles de perte en cas de défaut de la Banque. Il n'est donc pas nécessaire de les présenter séparément.

² Pour les expositions selon l'approche standard, les garanties financières admissibles peuvent comprendre de la trésorerie, de l'or, des titres de créance de première qualité et des actions composant le principal indice.

Dérivés – Notionnel

(en millions de dollars) À la date du bilan	N° de ligne	2018 T1					2017 T4						
		Négociation					Négociation						
		Négo­ciés hors Bourse ¹					Négo­ciés hors Bourse ¹						
		Chambre de compensation ²	Autre que chambre de compensation	Négo­ciés en Bourse	Total	Non négo­ciés	Total	Chambre de compensation ²	Autre que chambre de compensation	Négo­ciés en Bourse	Total	Non négo­ciés	Total
Dérivés de taux													
Contrats à terme standardisés	1	\$	\$	\$		\$		\$	\$	\$		\$	\$
Contrats de garantie de taux	2												
Swaps	3												
Options vendues	4												
Options achetées	5												
	6												
Dérivés de change													
Contrats à terme standardisés	7												
Contrats à terme de gré à gré	8												
Swaps	9												
Swaps de taux et de devises	10												
Options vendues	11												
Options achetées	12												
	13												
Dérivés de crédit													
Swaps sur défaut de crédit													
Protection achetée	14												
Protection vendue	15												
	16												
Autres contrats													
Dérivés d'actions	17												
Contrats de marchandises	18												
	19												
Total	20	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
		2017 T3					2017 T2						
		Négociation					Négociation						
		Négo­ciés hors Bourse ¹					Négo­ciés hors Bourse ¹						
		Chambre de compensation ²	Autre que chambre de compensation	Négo­ciés en Bourse	Total	Non négo­ciés	Total	Chambre de compensation ²	Autre que chambre de compensation	Négo­ciés en Bourse	Total	Non négo­ciés	Total
Dérivés de taux													
Contrats à terme standardisés	21	\$	\$	\$		\$		\$	\$	\$		\$	\$
Contrats de garantie de taux	22												
Swaps	23												
Options vendues	24												
Options achetées	25												
	26												
Dérivés de change													
Contrats à terme standardisés	27												
Contrats à terme de gré à gré	28												
Swaps	29												
Swaps de taux et de devises	30												
Options vendues	31												
Options achetées	32												
	33												
Dérivés de crédit													
Swaps sur défaut de crédit													
Protection achetée	34												
Protection vendue	35												
	36												
Autres contrats													
Dérivés d'actions	37												
Contrats de marchandises	38												
	39												
Total	40	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$

¹ Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le risque de crédit de contrepartie sont sous forme d'actifs liquides de grande qualité tels que de la trésorerie et des titres de grande qualité émis par des gouvernements. L'admissibilité des sûretés est régie par la Politique en matière de négociation de titres garantis.

² Les instruments dérivés réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler les positions compensatoires sur la base de leur solde net aux fins des fonds propres; par conséquent, ces instruments bénéficient d'un traitement privilégié aux fins des fonds propres comparativement aux instruments dérivés non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Dérivés – Notionnel (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2017 T1					
			Négoiés hors Bourse ¹			Négociation		
			Chambre de compensation ²	Autre que chambre de compensation	Négoiés en Bourse	Total	Non négoiés	Total
Dérivés de taux								
Contrats à terme standardisés		1	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats de garantie de taux		2						
Swaps		3						
Options vendues		4						
Options achetées		5						
		6						
Dérivés de change								
Contrats à terme standardisés		7						
Contrats à terme de gré à gré		8						
Swaps		9						
Swaps de taux et de devises		10						
Options vendues		11						
Options achetées		12						
		13						
Dérivés de crédit								
Swaps sur défaut de crédit								
Protection achetée		14						
Protection vendue		15						
		16						
Autres contrats								
Dérivés d'actions		17						
Contrats de marchandises		18						
		19						
Total		20	\$	\$	\$	\$	\$	\$

¹ Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le risque de crédit de contrepartie sont sous forme d'actifs liquides de grande qualité tels que de la trésorerie et des titres de grande qualité émis par des gouvernements. L'admissibilité des sûretés est régie par la Politique en matière de négociation de titres garantis.

² Les instruments dérivés réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler les positions compensatoires sur la base de leur solde net aux fins des fonds propres; par conséquent, ces instruments bénéficient d'un traitement privilégié aux fins des fonds propres comparativement aux instruments dérivés non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Dérivés – Risque de crédit

(en millions de dollars) À la date du bilan		2018 T1			2017 T4			2017 T3		
		Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Dérivés de taux										
Contrats de garantie de taux	1	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Swaps	2									
Options achetées	3									
	4									
Dérivés de change										
Contrats à terme de gré à gré	5									
Swaps	6									
Swaps de taux et de devises	7									
Options achetées	8									
	9									
Autres contrats										
Dérivés de crédit	10									
Dérivés d'actions	11									
Contrats de marchandises	12									
	13									
Total	14									
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation	15									
Total après compensation	16									
Moins l'incidence des garanties	17									
Dérivés nets	18									
Contrats avec les contreparties centrales admissibles (CC admissibles) ²	19									
Total	20	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$

		2017 T2			2017 T1		
		Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Dérivés de taux							
Contrats de garantie de taux	21	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Swaps	22						
Options achetées	23						
	24						
Dérivés de change							
Contrats à terme de gré à gré	25						
Swaps	26						
Swaps de taux et de devises	27						
Options achetées	28						
	29						
Autres contrats							
Dérivés de crédit	30						
Dérivés d'actions	31						
Contrats de marchandises	32						
	33						
Total	34						
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation	35						
Total après compensation	36						
Moins l'incidence des garanties	37						
Dérivés nets	38						
Contrats avec les CC admissibles ²	39						
Total	40	\$	\$	\$	\$	\$	\$

¹ Les dérivés de crédit non négociés, qui sont traités comme des garanties financières aux fins du risque de crédit pour le calcul des fonds propres, ont été exclus selon les lignes directrices du BSIF.

² Les actifs pondérés en fonction du risque relatifs aux expositions sur dérivés de CC admissibles «présumées» par le BSIF sont déterminés conformément au dispositif réglementaire de Bâle III, qui tient compte des expositions du portefeuille bancaire et des expositions des fonds de défaut aux instruments dérivés, et sont présentés selon la méthode «tout compris». Les montants sont calculés compte tenu des conventions-cadres de compensation et des sûretés.

Titrisation de prêts au bilan et hors bilan¹

(en millions de dollars)

À la date du bilan

Prêts hypothécaires résidentiels titrisés et vendus à des tiers^{2,3,4}

Solde au début de la période

Prêts titrisés

Amortissement⁵

Solde à la fin de la période

Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers – lignes de crédit domiciliaires et prêts-auto^{6,7}

Solde au début de la période

Prêts titrisés

Produit réinvesti dans les titrisations⁸

Amortissement

Solde à la fin de la période

Prêts douteux bruts⁹

Radiations nettes des recouvrements⁹

Prêts aux entreprises et aux gouvernements²

Solde au début de la période

Amortissement

Solde à la fin de la période

Cartes de crédit

Solde au début de la période

Prêts titrisés

Produit réinvesti dans les titrisations

Amortissement

Écart de conversion

Solde à la fin de la période

Radiations nettes des recouvrements⁹

Total des prêts titrisés

Prêts hypothécaires titrisés et conservés²

Prêts hypothécaires résidentiels titrisés et conservés

N° de ligne	2018	2017				Exercice complet	
	T1	T4	T3	T2	T1	2017	2016
1	\$		\$	\$	\$	\$	\$
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
22	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
23	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$

¹ Les informations sont liées aux activités de titrisation entreprises par la Banque aux fins des fonds propres et ne tiennent pas compte du traitement comptable selon les IFRS.

² Les soldes comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* qui ne sont pas admissibles à titre d'expositions de titrisation selon la définition donnée dans le dispositif réglementaire de Bâle III.

³ Tous les prêts hypothécaires résidentiels titrisés sont assurés par la SCHL ou par des fournisseurs d'assurance indépendants.

⁴ Les expositions sont considérées comme vendues lorsqu'il y a eu vente légale. Le classement ne s'appuie pas sur le traitement comptable selon les IFRS.

⁵ Les ajustements découlant de la réévaluation à la valeur de marché comptabilisés au cours de la période sont inclus dans l'amortissement.

⁶ Certaines structures de lignes de crédit domiciliaires et de prêts sur cartes de crédit sont assorties de dispositions de remboursement anticipé qui prévoient, en cas d'événements déclencheurs, le remboursement des titres adossés à des actifs correspondants avant l'échéance à même les recouvrements de créances titrisées de lignes de crédit domiciliaires ou du portefeuille de cartes de crédit.

⁷ Depuis la mise en place des structures, aucun montant de fonds propres n'a été alloué à l'égard des dispositions de remboursement anticipé de la Banque relativement aux droits conservés par le cédant dans les structures de titrisation de lignes de crédit domiciliaires soutenues par la Banque, car aucun événement déclencheur de remboursement anticipé n'est survenu.

⁸ Comprend la trésorerie soumise à restrictions réinvestie pour soutenir la structure de titrisation.

⁹ Les informations correspondent aux prêts admissibles à titre d'expositions titrisées selon le dispositif réglementaire de Bâle III. Les chiffres présentés ici sont compris dans le total des prêts inscrit à la page des prêts gérés. Se reporter à la page 17 du document *Information financière supplémentaire* pour obtenir des renseignements additionnels.

Charges normalisées à l'égard des expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation

(en millions de dollars)

À la date du bilan

		2018		2017		2017	
		T1		T4		T3	
		Expositions de titrisation brutes	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions de titrisation brutes	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions de titrisation brutes	Actifs pondérés en fonction des risques
1	AA- et plus	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2	A+ à A-						
3	BBB+ à BBB-						
4	Inférieures à BB- ²						
5	Non cotées ³						
6	Total	\$	\$	\$	\$	\$	\$

Approche de calcul des fonds propres visant le risque de marché et pondération des risques fondée sur les notations internes¹

		2017		2017	
		T2		T1	
		Expositions de titrisation brutes	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions de titrisation brutes	Actifs pondérés en fonction des risques
7	AA- et plus	\$	\$	\$	\$
8	A+ à A-				
9	BBB+ à BBB-				
10	Inférieures à BB- ²				
11	Non cotées ³				
12	Total	\$	\$	\$	\$

¹ Les expositions de titrisation assujetties à l'approche de calcul des fonds propres visant le risque de marché comprennent les valeurs mobilières détenues dans le portefeuille de négociation de la Banque, qui n'ont pas d'expositions de retitrisation.

² Les expositions de titrisation ne sont pas déduites des fonds propres et sont comprises dans le calcul des actifs pondérés en fonction des risques, conformément au dispositif réglementaire de Bâle III, et sont présentées selon la méthode «tout-compris».

³ Les expositions de titrisation brutes non cotées comprennent la valeur notionnelle des obligations garanties par des créances détenues par la Banque.

Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation

(en millions de dollars)

À la date du bilan

		2018 T1		2017 T4		2017 T3
Catégories d'exposition		Expositions globales au bilan ¹	Expositions globales hors bilan ²	Expositions globales au bilan ¹	Expositions globales hors bilan ²	Expositions globales au bilan ¹
Obligations garanties par des créances	1	\$	\$	\$	\$	\$
Titres adossés à des actifs						
Prêts hypothécaires résidentiels	2					
Prêts hypothécaires commerciaux	3					
Prêts sur cartes de crédit	4					
Prêts et crédit-bail – auto	5					
Divers	6					
Total	7	\$	\$	\$	\$	\$

		2017 T2		2017 T1
Catégories d'exposition		Expositions globales au bilan ¹	Expositions globales hors bilan ²	Expositions globales au bilan ¹
Obligations garanties par des créances	8	\$	\$	\$
Titres adossés à des actifs				
Prêts hypothécaires résidentiels	9			
Prêts hypothécaires commerciaux	10			
Prêts sur cartes de crédit	11			
Prêts et crédit-bail – auto	12			
Divers	13			
Total	14	\$	\$	\$

¹ Comprennent principalement des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction par la Banque.

² Comprennent principalement la valeur notionnelle des obligations garanties par des créances détenues par la Banque.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire

(en millions de dollars)

À la date du bilan

		2018		2017		2017	
		T1		T4		T3	
		Expositions globales au bilan ¹	Expositions globales hors bilan ²	Expositions globales au bilan ¹	Expositions globales hors bilan ²	Expositions globales au bilan ¹	Expositions globales hors bilan ²
Catégories d'exposition	N° de ligne						
Obligations garanties par une hypothèque	1	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations garanties par des prêts	2						
Titres adossés à des actifs							
Prêts hypothécaires résidentiels	3						
Prêts aux particuliers	4						
Prêts sur cartes de crédit	5						
Prêts et crédit-bail – auto	6						
Prêts et crédit-bail – équipement	7						
Créances clients	8						
Total	9	\$	\$	\$	\$	\$	\$
		2017		2017			
		T2		T1			
		Expositions globales au bilan ¹	Expositions globales hors bilan ²	Expositions globales au bilan ¹	Expositions globales hors bilan ²		
Catégories d'exposition	N° de ligne						
Obligations garanties par une hypothèque	10	\$	\$	\$	\$		
Obligations garanties par des prêts	11						
Titres adossés à des actifs							
Prêts hypothécaires résidentiels	12						
Prêts aux particuliers	13						
Prêts sur cartes de crédit	14						
Prêts et crédit-bail – auto	15						
Prêts et crédit-bail – équipement	16						
Créances clients	17						
Total	18	\$	\$	\$	\$		

¹ Expositions au bilan aux fins des fonds propres, conformément au dispositif réglementaire de Bâle III.

² Les expositions hors bilan comprennent principalement des facilités de liquidité, des rehaussements de crédit et des lettres de crédit fournis aux fiduciaires soutenues par la Banque, ainsi que des comptes de sûreté en numéraire capitalisés par la Banque.

Expositions de titrisation et de retitrisation dans le portefeuille bancaire¹

(en millions de dollars) À la date du bilan	N° de ligne	2018 T1	2017 T4	2017 T3
		Expositions de titrisation brutes	Expositions de retitrisation brutes ²	Actifs pondérés en fonction des risques
Approche fondée sur les fonds propres et pondération des risques				
Approche standard³				
AA- et plus	1	\$	\$	\$
A+ à A-	2			
BBB+ à BBB-	3			
BB+ à BB-	4			
Inférieure à BB- / sans notation	5			
Approche fondée sur les notations⁴				
AA- et plus	6			
A+ à A-	7			
BBB+ à BBB-	8			
BB+ à BB-	9			
Inférieure à BB- / sans notation	10			
Approche fondée sur les évaluations internes⁵				
AA- et plus	11			
A+ à A-	12			
BBB+ à BBB-	13			
BB+ à BB-	14			
Inférieure à BB- / sans notation	15			
Profits à la vente découlant d'opérations de titrisation	16			
Total	17	\$	\$	\$
		2017 T2	2017 T1	
		Expositions de titrisation brutes	Expositions de retitrisation brutes ²	Actifs pondérés en fonction des risques
Approche fondée sur les fonds propres et pondération des risques				
Approche standard³				
AA- et plus	18	\$	\$	\$
A+ à A-	19			
BBB+ à BBB-	20			
BB+ à BB-	21			
Inférieure à BB- / sans notation	22			
Approche fondée sur les notations⁴				
AA- et plus	23			
A+ à A-	24			
BBB+ à BBB-	25			
BB+ à BB-	26			
Inférieure à BB- / sans notation	27			
Approche fondée sur les évaluations internes⁵				
AA- et plus	28			
A+ à A-	29			
BBB+ à BBB-	30			
BB+ à BB-	31			
Inférieure à BB- / sans notation	32			
Profits à la vente découlant d'opérations de titrisation	33			
Total	34	\$	\$	\$

¹ Les expositions de titrisation comprennent les expositions de la Banque en tant qu'initiatrice et investisseur tant selon l'approche NI que selon l'approche standard.

² Aucune des expositions de retitrisation de la Banque ne faisait l'objet de mesures d'atténuation du risque de crédit.

³ Les expositions de titrisation assujetties à l'approche standard comprennent principalement des placements détenus dans le portefeuille bancaire.

⁴ Les expositions de titrisation assujetties à l'approche fondée sur les notations comprennent principalement les facilités de liquidité, les rehaussements de crédit, les lettres de crédit et les placements détenus dans le portefeuille bancaire.

⁵ Les expositions de titrisation assujetties à l'approche fondée sur les évaluations internes comprennent principalement les facilités de liquidité fournies à des conduits de papier commercial adossé à des actifs (PCAA) de la Banque.

Actifs initiés par des tiers titrisés par des conduits soutenus par la Banque

(en millions de dollars)

À la date du bilan

		2018 T1				2017 T4			
N° de ligne		Expositions en cours		Actifs bruts en souffrance mais non dépréciés ^{1, 2}	Expositions en cours		Actifs bruts en souffrance mais non dépréciés ^{1, 2}		
		Solde d'ouverture	Activité		Solde de clôture	Solde d'ouverture		Activité	Solde de clôture
Catégories d'exposition									
Prêts hypothécaires résidentiels	1	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Prêts et crédit-bail – auto	2								
Crédit-bail – équipement	3								
Créances clients	4								
Total	5	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	

		2017 T3				2017 T2			
N° de ligne		Expositions en cours		Actifs bruts en souffrance mais non dépréciés ^{1, 2}	Expositions en cours		Actifs bruts en souffrance mais non dépréciés ^{1, 2}		
		Solde d'ouverture	Activité		Solde de clôture	Solde d'ouverture		Activité	Solde de clôture
Catégories d'exposition									
Prêts hypothécaires résidentiels	6	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Prêts et crédit-bail – auto	7								
Crédit-bail – équipement	8								
Créances clients	9								
Total	10	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	

		2017 T1			
N° de ligne		Expositions en cours		Actifs bruts en souffrance mais non dépréciés ^{1, 2}	
		Solde d'ouverture	Activité		Solde de clôture
Catégories d'exposition					
Prêts hypothécaires résidentiels	11	\$	\$	\$	
Prêts et crédit-bail – auto	12				
Crédit-bail – équipement	13				
Créances clients	14				
Total	15	\$	\$	\$	

¹ Les actifs bruts en souffrance mais non dépréciés représentent les actifs détenus par la fiducie pour lesquels celle-ci n'a reçu aucun paiement à l'intérieur d'une certaine période en nombre de jours, définie dans les accords juridiques régissant chaque transaction particulière entre la Banque et ses prestataires de services de gestion. Aucune des fiducies soutenues par la Banque ne détenait d'actifs dépréciés au cours de la période considérée. La Banque ne conserve aucune exposition directe aux actifs de la fiducie. De plus, une grande partie des expositions de la Banque font l'objet de mesures d'atténuation du risque de crédit, y compris les rehaussements de crédit qui réduisent le risque de perte de la Banque attribuable à des actifs dépréciés détenus par les fiducies soutenues par la Banque.

² Les actifs bruts en souffrance mais non dépréciés sont signalés à la Banque par les prestataires de services de gestion avec un décalage de un mois.

Glossaire – Bâle

<p>Actifs pondérés en fonction des risques</p>	<ul style="list-style-type: none"> Aux fins du calcul des ratios des fonds propres à l'égard du risque, le total des actifs pondérés en fonction des risques de crédit, opérationnel et de marché est calculé au moyen des approches décrites ci-dessous. L'utilisation de différents facteurs scalaires pour le rajustement progressif de la valeur du crédit résulte en trois expressions de la composante actifs pondérés en fonction des risques de chaque ratio de fonds propres. Pour l'exercice 2017, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres étaient respectivement de 72 %, 77 % et 81 %. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires sont respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. En raison du plancher réglementaire selon Bâle I que doit respecter la Banque, les actifs pondérés en fonction des risques se rapportant au plancher réglementaire sont calculés selon les coefficients de pondération en fonction des risques de Bâle I qui sont les mêmes pour tous les ratios de fonds propres.
<p>Approches utilisées par la Banque pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques :</p> <p>Pour le risque de crédit</p> <p>Approche standard</p> <p>Approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée)</p> <p>Pour le risque opérationnel</p> <p>Approche de mesure avancée (AMA)</p> <p>Approche standard</p> <p>Pour le risque de marché</p> <p>Approche standard</p> <p>Approche des modèles internes</p>	<ul style="list-style-type: none"> Selon cette approche, les banques appliquent aux risques un facteur standard de pondération, comme prescrit par l'autorité de réglementation, afin de calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. Les facteurs standard de pondération reposent sur des notations de crédit externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs liés aux risques, notamment les expositions à la catégorie d'actifs et les garanties. Selon cette approche, les banques se fondent sur leur propre expérience en matière de PD, de PCD et d'ECD ainsi que sur d'autres hypothèses de risque clés pour calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. L'utilisation de l'approche NI avancée est conditionnelle à l'approbation des organismes de surveillance. Selon cette approche, les banques utilisent leur propre système interne de calcul du risque opérationnel fondé sur des critères quantitatifs et qualitatifs pour calculer les fonds propres exposés au risque opérationnel. Selon cette approche, les banques appliquent des coefficients prescrits au résultat annuel brut moyen des trois derniers exercices de chacune des huit branches d'activité représentant les différentes activités de l'institution (p. ex., financement d'entreprises, banque de détail et gestion de placements). Selon cette approche, les banques se fondent sur les exigences de fonds propres standardisées prescrites par l'autorité de réglementation afin de calculer les composantes de risque général et de risque spécifique relatives au risque de marché. Selon cette approche, les banques se fondent sur leurs propres modèles internes de gestion des risques pour calculer les risques spécifiques et les risques généraux de marché.
<p>Terminologie du risque de crédit</p> <p>Expositions brutes au risque de crédit</p> <p>Catégories de contreparties / catégories d'expositions :</p> <p>Expositions aux produits de détail</p> <p>Expositions garanties par l'immobilier résidentiel</p> <p>Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles</p> <p>Autres expositions aux produits de détail</p> <p>Expositions aux produits autres que de détail</p> <p>Entreprises</p> <p>Emprunteurs souverains</p> <p>Banques</p> <p>Actions</p> <p>Catégories d'expositions :</p> <p>Montant utilisé</p> <p>Montant non utilisé (engagement)</p> <p>Transactions assimilables aux pensions</p> <p>Dérivés négociés hors Bourse</p> <p>Divers – hors bilan</p> <p>Paramètres du risque de crédit selon l'approche NI avancée :</p> <p>Probabilité de défaut (PD)</p> <p>Exposition en cas de défaut (ECD)</p> <p>Perte en cas de défaut (PCD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le montant total auquel la Banque est exposée au moment du défaut, mesuré avant les provisions relatives à des contreparties particulières ou les radiations. Les expositions comprennent celles selon l'approche standard et selon l'approche NI avancée au risque de crédit. Comprend les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires consentis aux particuliers. Comprend les cartes de crédit, les lignes de crédit non garanties et les produits de protection de découvert consentis aux particuliers (selon l'approche standard pour le risque de crédit, les expositions aux cartes de crédit sont incluses dans la catégorie «Autres expositions aux produits de détail»). Comprend tous les autres prêts (p. ex., les prêts aux particuliers, les lignes de crédit pour étudiants et les prêts aux petites entreprises) consentis aux particuliers et aux petites entreprises. Comprend les expositions aux grandes entreprises, aux partenariats ou aux entreprises individuelles. Comprend les expositions aux gouvernements centraux, aux banques centrales, aux banques multilatérales de développement et à certaines entités du secteur public. Comprend les expositions aux institutions de dépôt, aux maisons de courtage en valeurs mobilières et à certaines entités du secteur public. Les expositions aux actions dans le portefeuille bancaire comprennent principalement des expositions détenues dans le but de dégager un profit ou de respecter les exigences réglementaires aux États-Unis (notamment les actions de la Réserve fédérale et les actions de la Federal Home Loan Bank). La Banque détient un portefeuille modeste pour des raisons stratégiques et autres. Le montant des fonds avancés à un emprunteur. La différence entre le montant autorisé et le montant utilisé (par exemple, la partie inutilisée d'une ligne de crédit / facilité de crédit avec engagement). Ententes visant la mise en pension et la prise en pension de titres, ainsi que les prêts et emprunts de valeurs mobilières. Contrats dérivés négociés en privé, qui ne sont pas négociés par l'intermédiaire de Bourses. Ensemble des arrangements hors bilan autres que les dérivés et les engagements non utilisés (p. ex., lettres de crédit, lettres de garantie). La probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de faire les remboursements prévus sur une période de un an. Le montant total auquel la Banque est exposée au moment du défaut. Le montant de la perte découlant du manquement de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD.
<p>Rajustement de la valeur du crédit (RVC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le RVC représente une exigence de fonds propres qui mesure le risque de crédit attribuable au défaut des contreparties à des dérivés. Cette exigence oblige les banques à établir une structure de fonds pour capitaliser les variations possibles des primes de risque des contreparties pour les portefeuilles de dérivés. Selon la version définitive de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, le RVC a été mis en œuvre en 2014 et sera pleinement en vigueur d'ici 2019.
<p>Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires représentent une mesure principale des fonds propres du dispositif réglementaire de Bâle III, composée principalement des actions ordinaires, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global. Les déductions réglementaires effectuées pour mesurer les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent le goodwill et les immobilisations incorporelles, les participations non consolidées dans des entités de services bancaires, de services financiers ou d'assurances, les actifs d'impôt différé, les actifs de régimes de retraite à prestations déterminées et les déficits de provisionnement.
<p>Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires constitue la principale mesure d'adéquation des fonds propres de Bâle III et correspond aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires divisé par les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires.
<p>Rendement des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires.
<p>Ratio de liquidité à court terme (LCR)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le ratio de liquidité à court terme est obtenu en divisant le total de l'encours d'actifs liquides de haute qualité non grevés par les sorties de fonds prévues en contexte de crise pour les 30 prochains jours.
<p>Réserve de fonds propres anticyclique</p>	<ul style="list-style-type: none"> La réserve de fonds propres anticyclique est une extension de la réserve de conservation des fonds propres qui tient compte du contexte macrofinancier dans lequel les banques exercent leurs activités et vise à protéger le secteur bancaire contre des pertes potentielles futures en période de croissance excessive du crédit associée à une accumulation de risques à l'échelle du système. La réserve de fonds propres anticyclique de la Banque représentera une moyenne pondérée des réserves déployées dans les territoires où la Banque compte une exposition au risque de crédit du secteur privé.

Acronymes

Acronyme	Définition	Acronyme	Définition
AERG	Autres éléments du résultat global	LCD	Ligne de crédit domiciliaire
BISI	Banque d'importance systémique intérieure	LNH	<i>Loi nationale sur l'habitation</i>
BSIF	Bureau du surintendant des institutions financières Canada	NI	Notations internes
BISM	Banque d'importance systémique mondiale	NRE	Notation de risque par emprunteur
CAERG	Cumul des autres éléments du résultat global	OCC	Office of the Comptroller of the Currency
CC	Contrepartie centrale	PCAA	Papier commercial adossé à des actifs
CCA	Contrepartie centrale admissible	s. o.	Sans objet
EPF	Exposition potentielle future	SCHL	Société canadienne d'hypothèque et de logement
IFRS	Normes internationales d'information financière	SDC	Swap sur défaut de crédit
<u>JVAERG</u>	<u>Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</u>	TACH	Titre adossé à des créances hypothécaires